



Transformer - Expertiser – Exceller

DG.1/2026
Original : Français
Doc.2

Rapport d'activités du Directeur général du Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement (CAFRAD)

Année : juillet 2025-juin 2026

*Année de transition et de transformation institutionnelle du
CAFRAD*

Introduction générale

Dans le cadre de ses fonctions, le Directeur général du CAFRAD est astreint à produire et à soumettre un rapport annuel d'activités afin de permettre au Conseil d'Administration du CAFRAD d'exercer son droit de contrôle sur le fonctionnement de l'Organisation intergouvernementale panafricaine et d'apprécier la performance globale de l'autorité exécutive.

Le présent rapport au titre de l'année juillet 2025-juin 2026 s'inscrit dans cette obligation légale. Il analyse l'exécution de chaque décision prise par la 60^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration tenue le 16 juillet 2025, au siège du CAFRAD, à Rabat, Royaume du Maroc, à travers le rappel du contenu de la décision, les mesures de mise en œuvre, les difficultés de mise en œuvre et les perspectives.

En effet, le Directeur général du CAFRAD, Dr. Coffi Dieudonné ASSOUVI, soumet le présent rapport annuel d'activités à l'appréciation de la 61^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration du CAFRAD qui se tiendra le 15 juillet 2026, au siège du CAFRAD, à Rabat.

Sommaire

Pages

Introduction générale	1
I. Rapport sur l'atelier de restitution des travaux de la 60 ^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration du CAFRAD avec le Groupe des Ambassadeurs africains au Maroc (GAAM)	3
II. Mise en œuvre de la Décision 2025/60/n°2/002/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du plan du déménagement du siège du CAFRAD de Tanger à Rabat	8
III. Mise en œuvre de la Décision 2025/60/n°6/006/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du programme de rénovation et d'amélioration de la gouvernance du CAFRAD au titre de l'année 2025-2026	11
IV. Mise en œuvre de la Décision 2025/60/n°5/005/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation de la feuille de route, des programmes d'activités scientifiques et des projets prioritaires du CAFRAD au titre de l'année 2025-2026	13
V. Mise en œuvre de la Décision 2025/60/n°8/008/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du budget, gestion juillet 2025-juin 2026	50
Conclusion générale	53
Annexes	54

I. Rapport sur l'atelier de restitution des travaux de la 60^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration du CAFRAD avec le Groupe des Ambassadeurs africains au Maroc (GAAM)

Introduction

Dans le souci de faciliter l'appropriation et la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil d'Administration du CAFRAD en sa séance du 16 juillet 2025, le Directeur général du CAFRAD, Dr. Coffi Dieudonné ASSOUVI, a organisé un atelier de restitution des travaux de la 60^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration du CAFRAD à l'intention de toutes les Ambassades des Etats membres. Cet atelier, organisé avec le Groupe des Ambassadeurs africains au Maroc (GAAM), s'est tenu le jeudi 2 octobre 2025, au siège du CAFRAD, à Rabat, en format présentiel. Les Représentants de la plupart des Ambassades des Etats membres ont pris part cette activité.

Date : Jeudi 2 octobre 2025

Lieu : Siège du CAFRAD, Rabat (Maroc)

Durée : De 14 h 20 à 16 h 20

Participants : Onze (11) représentants des Ambassades des Etats membres.

Le 16 juillet 2025, le Conseil d'Administration du CAFRAD a tenu sa 60^{ème} session ordinaire. À l'issue de la session, huit (8) décisions majeures ont été adoptées par l'organe suprême du CAFRAD. Ces décisions concernent, entre autres, le programme de rénovation et d'amélioration de la gouvernance du CAFRAD, le plan opérationnel de déménagement du siège du CAFRAD de Tanger à Rabat et les programmes d'activités scientifiques. La transformation institutionnelle étant un préalable indispensable au bon fonctionnement de l'Organisation intergouvernementale panafricaine, le Conseil a déclaré 2025-2026 l'année de transition et de transformation institutionnelle du CAFRAD.

Afin de faciliter l'appropriation de l'ensemble de ces décisions, notamment celle portant sur le programme de modernisation et de transformation institutionnelle du CAFRAD, la Direction générale organise, en collaboration avec le GAAM, une séance de restitution des travaux de la 60^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration.

1. Décision 2025/60/n°1/001/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du rapport ainsi que des décisions de la 59^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration du CAFRAD, tenue le 9 juillet 2024 à Rabat (Maroc) ;

2. Décision 2025/60/n°2/002/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du plan du déménagement du siège du CAFRAD de Tanger à Rabat ;

3.Décision 2025/60/n°3/003/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du rapport du commissaire aux comptes au titre de l'année 2023-2024 ;

4.Décision 2025/60/n°4/004/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation des rapports d'activités du Directeur général du CAFRAD ;

5.Décision 2025/60/n°5/005/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation de la feuille de route, des programmes d'activités scientifiques et des projets prioritaires du CAFRAD au titre de l'année 2025-2026 ;

6.Décision 2025/60/n°6/006/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du programme de rénovation et d'amélioration de la gouvernance du CAFRAD au titre de l'année 2025 - 2026 ;

7.Décision 2025/60/n°7/007/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du budget réalisé, gestion juillet 2024 – juin 2025 ;

8.Décision 2025/60/n°8/008/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du budget, gestion juillet 2025 – juin 2026.

Le Conseil a également déclaré 2025-2026 comme année de transition et de transformation institutionnelle du CAFRAD.

Dans ce cadre, la Direction générale, en collaboration avec le GAAM, a organisé un atelier de restitution afin de permettre aux participants de s'approprier les décisions adoptées et de formuler des recommandations opérationnelles pour leur mise en œuvre efficace.

1.1. Objectifs de l'atelier

Les objectifs principaux de cette rencontre sont :

- présenter la quintessence des huit décisions approuvées par le Conseil d'Administration ;
- recueillir les observations et recommandations des Ambassadeurs ;
- faciliter l'appropriation collective des orientations stratégiques du CAFRAD ;
- encourager la mobilisation des États membres pour le financement et le soutien institutionnel du Centre.

1.2. Déroulement de l'atelier

L'atelier s'est tenu le jeudi 2 octobre 2025 au siège du CAFRAD à Rabat. Onze (11) représentants des Ambassades des Etats membres ont pris part à la rencontre.

La séance a débuté officiellement à 14 h 20 et s'est achevée à 16 h 20. Elle a été animée par Dr. Coffi Dieudonné ASSOUVI, Directeur général du CAFRAD, qui a présenté les décisions approuvées par le Conseil d'Administration lors de la 60^{ème} session, suivie des débats et d'échanges constructifs sur le thème : « **Réinventer le CAFRAD pour le mettre au service des grandes politiques de développement durable et inclusif de l'Afrique** ».

1.3. Les Huit Décisions approuvées

1.Décision 2025/60/n°1/001/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du rapport ainsi que des décisions de la 59^{ème}

session ordinaire du Conseil d'Administration du CAFRAD, tenue le 9 juillet 2024 à Rabat (Maroc) ;

2.Décision 2025/60/n°2/002/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du plan du déménagement du siège du CAFRAD de Tanger à Rabat ;

3.Décision 2025/60/n°3/003/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du rapport du commissaire aux comptes au titre de l'année 2023-2024 ;

4.Décision 2025/60/n°4/004/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation des rapports d'activités du Directeur général du CAFRAD ;

5.Décision 2025/60/n°5/005/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation de la feuille de route, des programmes d'activités scientifiques et des projets prioritaires du CAFRAD au titre de l'année 2025-2026 ;

6.Décision 2025/60/n°6/006/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du programme de rénovation et d'amélioration de la gouvernance du CAFRAD au titre de l'année 2025 - 2026 ;

7.Décision 2025/60/n°7/007/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du budget réalisé, gestion juillet 2024 – juin 2025 ;

8.Décision 2025/60/n°8/008/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du budget, gestion juillet 2025 – juin 2026.

1.4. Programme de rénovation et d'amélioration de la gouvernance globale du CAFRAD

Ce programme vise à :

- refondre les textes fondamentaux du CAFRAD ;
- renforcer les relations entre le CAFRAD, les États membres et les partenaires ;
- moderniser la gouvernance, la gestion et l'organisation interne du Centre ;
- créer des structures nouvelles de pilotage, de performance, d'audit, de veille stratégique et de communication ;
- réformer le volet formation continue, afin de faire du CAFRAD le réseau africain de référence pour la formation des cadres supérieurs et dirigeants publics ;
- mettre en œuvre une gestion axée sur les résultats, la transparence et la performance.

Priorités stratégiques

1. transformation des systèmes de gouvernance (intégrant la gouvernance électronique et l'IA générative) ;
2. renforcement des capacités productives et commerciales africaines intelligentes ;
3. développement de la résilience des États ;
4. promotion de l'esprit entrepreneurial et du management durable ;
5. appui au développement des compétences et talents territoriaux.

Actions clés

- Organisation d'une tournée de remobilisation des États membres ;
- Organisation d'une table ronde avec les partenaires ;
- Refonte des textes fondamentaux et adoption d'un nouvel organigramme ;
- Élaboration du plan stratégique 2025-2028 ;
- Mise en place d'une politique de ressources humaines diversifiée (anglophone, francophone, arabophone, lusophone) ;
- Création de nouvelles structures de pilotage, d'audit, de communication et de formation.

1.5. Observations et recommandations des participants

Les participants ont formulé plusieurs observations et recommandations visant à renforcer l'efficacité, la transparence et la durabilité du CAFRAD :

1.5.1. Transmission uniforme des informations

Les participants ont souligné l'importance d'une communication transparente et équitable entre tous les États membres et le CAFRAD. Il a été recommandé que tous les documents officiels, rapports et communications du CAFRAD soient systématiquement transmis à l'ensemble des Ambassades des États membres, afin de garantir un accès homogène à l'information. De plus, il a été précisé que ces documents devraient également être disponibles en version anglaise pour les États anglophones, facilitant ainsi la compréhension et la participation de tous les membres.

1.5.2. Problèmes de ressources financières

Les participants ont exprimé une vive préoccupation concernant la situation financière critique du CAFRAD.

Il a été mentionné que le manque de contributions régulières de la part des États membres constitue la principale cause de la crise que traverse l'Organisation intergouvernementale panafricaine.

- Le manque de ressources financières demeure un obstacle majeur au bon fonctionnement de l'institution.
- Selon le Directeur général, le personnel du CAFRAD fait face à une situation préoccupante, avec environ 12 mois de salaires impayés.
- Il a été recommandé de développer une stratégie efficace et d'élaborer des arguments convaincants pour inciter les États membres à régulariser leurs contributions financières.
- Par ailleurs, il a été suggéré de prévoir les dispositions logistiques nécessaires au déménagement de l'équipe de Tanger vers Rabat, dans le but d'optimiser la gestion et la coordination des activités.

Sur les 45 pays membres, 36 sont considérés comme actifs, mais seuls quelques-uns s'acquittent régulièrement de leurs cotisations. Les participants ont noté qu'une participation financière plus large permettrait d'améliorer significativement la situation du CAFRAD. Ainsi, le Directeur général a souligné que si au moins 10 États membres réglaient leurs contributions de manière régulière, cela assurerait la stabilité financière et le bon déroulement des activités du Centre. Cette observation met en lumière la nécessité de renforcer la sensibilisation et l'engagement politique des États membres en faveur du financement durable de l'organisation.

1.5.3. Création de bureaux régionaux

L'un des participants a suggéré la mise en place de bureaux régionaux du CAFRAD à travers le continent africain.

Cette mesure viserait à :

- Renforcer la visibilité et la présence du CAFRAD dans les différentes régions ;
- Faciliter la coordination et la mise en œuvre des programmes au niveau local ;
- Accroître la proximité avec les États membres, améliorant ainsi la communication et la réactivité institutionnelle ;
- Promouvoir une coopération plus dynamique et décentralisée entre les pays membres.

Conclusion

L'atelier de restitution a permis de :

- comprendre les enjeux de la transformation institutionnelle du CAFRAD;
- identifier les défis prioritaires, notamment financiers et organisationnels;
- encourager la mobilisation collective des États membres pour soutenir la nouvelle dynamique du Centre.

Le Directeur général a réaffirmé sa détermination à faire du CAFRAD un opérateur panafricain central de la formation, de la gouvernance et du développement durable.

II. Mise en œuvre de la Décision 2025/60/n°2/002/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du plan du déménagement du siège du CAFRAD de Tanger à Rabat

Au terme de la 60^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration du CAFRAD, tenue le 16 juillet 2025, au siège de l'Organisation intergouvernementale panafricaine, sous la présidence effective de Madame la Professeure Amal EL FALLAH SEGHROUCHNI, Ministre déléguée auprès du Chef du Gouvernement chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration, Présidente du Conseil d'Administration du CAFRAD, représentante du Gouvernement du Royaume du Maroc au sein de ce Conseil, huit (8) décisions ont été prises dont celle portant approbation du plan du déménagement du siège du CAFRAD de Tanger à Rabat.

2.1. Rappel du contenu de la décision du Conseil d'Administration

Article premier : Le plan du déménagement du siège du Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement (CAFRAD), annexé à la présente Décision, est approuvé par la 60^{ème} session du Conseil d'Administration, tenue le 16 juillet 2025.

Article 2 : À l'issue de l'approbation du plan du déménagement du siège du CAFRAD de Tanger à Rabat, le Conseil d'Administration a formulé les recommandations ci-après :

- prendre en charge les navettes du personnel par le CAFRAD pour assurer une transition souple et efficace ;
- modifier la convention d'établissement du CAFRAD pour prendre en compte le transfert du siège à Rabat ;
- notifier au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'Etranger les décisions du Conseil d'Administration relatives au transfert du siège du CAFRAD de Tanger à Rabat.
- procéder au transfert du siège du CAFRAD à Rabat sur une période de 2 (deux) années maximum.

2.2. Mesures de mise en œuvre

Le Directeur général du CAFRAD a dressé à Madame la Présidente du Conseil d'Administration du CAFRAD une lettre relative à la libération des bureaux pour le personnel du CAFRAD. Une lettre-réponse de Madame la Présidente du Conseil d'Administration du CAFRAD est parvenue au bureau du Directeur général du CAFRAD. Une décision du Directeur général du CAFRAD a été prise en exécution de la décision du Conseil d'Administration

du CAFRAD en date du 16 juillet 2025. Cette décision a été prise avec l'implication du personnel du CAFRAD. Il s'agit de :
Décision n°2026/CAFRAD/DG du 17 février 2026 relative à l'exécution de la Décision 2025/60/n°2/002/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du plan de déménagement du siège du CAFRAD de Tanger à Rabat.

Article premier : De l'objet

La présente Décision a pour objet l'exécution de la Décision 2025/60/n°2/002/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du plan de déménagement du siège du CAFRAD de Tanger à Rabat.

Conformément aux dispositions de ladite Décision ainsi que celles des Décisions antérieures du Conseil d'Administration, le siège du CAFRAD se situe désormais à Rabat, capitale du Royaume du Maroc.

La présente Décision est prise à la suite de la lettre n°192/CAFRAD/DG du 6 août 2025 relative à la notification par le Directeur général de la Décision 2025/60/n°2/002/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du plan de déménagement du siège du CAFRAD de Tanger à Rabat et l'ensemble des sept (7) autres Décisions et des deux (2) rapports du Comité exécutif et du Conseil d'Administration ainsi que les documents y afférents, au Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'Etranger.

Elle résulte également de l'exécution par le Directeur général du CAFRAD des Hautes instructions contenues dans la lettre n°0002554 du 21 octobre 2025 de Son Excellence Madame la Professeure, Ministre Déléguée auprès du Chef du Gouvernement Chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration, Présidente du Conseil d'Administration du CAFRAD, lui demandant de prendre en charge les frais liés aux billets de train (TGV) pour les déplacements du personnel entre Tanger et Rabat, en vue d'assurer la bonne marche et la continuité des activités du CAFRAD.

Article 2 : Des modalités de déplacement de Tanger à Rabat

Conformément aux dispositions de l'article 2 de la Décision 2025/60/n°2/002/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025, le budget du CAFRAD prend en charge les billets de train (TGV) pour les déplacements du personnel entre Tanger et Rabat tous les jours ouvrables, durant la période de transition de deux années, maximum, qui doit s'achever au plus tard le 30 juin 2027.

Le déménagement définitif du siège du CAFRAD de Tanger à Rabat devra être terminé à cette même date.

Article 3 : Du montant de la prise en charge

Le montant de la prise en charge à supporter par le budget du CAFRAD est fixé comme suit :

Une journée : 800 MAD ;

Une nuitée : 1510 MAD ;

Pour chaque nuitée supplémentaire, il est ajouté 1100 MAD.

Article 4 : Du délai de l'exécution de la Décision

Les agents du CAFRAD qui souhaitent poursuivre leur collaboration avec le CAFRAD ont un délai de deux (2) mois à compter de la signature de la

présente Décision, soit du 5 février 2026 au 5 avril 2026, pour rejoindre leurs postes à Rabat. Passé ce délai, ils seront considérés comme démissionnaires et radiés de la liste du personnel du CAFRAD.

Article 5 : Des diligences pour assurer l'exécution de la Décision.

L'Assistante du Directeur général et Coordinatrice des Activités opérationnelles de la Direction générale, la Responsable de l'Administration et des Finances, l'Agent comptable par intérim et le Contrôleur financier du CAFRAD sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente Décision, qui sera publiée partout où besoin sera.

Les agents du CAFRAD concernés, qui ne se conformeront pas aux dispositions de la présente Décision seront traités conformément aux textes en vigueur.

Un nouveau Contrôleur financier du CAFRAD ayant juridiction sur Rabat a été nommé par le Gouvernement du Maroc. Le Directeur général du CAFRAD, Dr. Coffi Dieudonné ASSOVI, a salué avec enthousiasme cette nomination, qui marque un pas de géant dans le processus de transfert du siège du CAFRAD de Tanger à Rabat.

2.3. Difficultés de mise en œuvre

Le coût prohibitif des déplacements de Tanger à Rabat et de Rabat à Tanger.

Les recherches effectuées par la Responsable de l'Administration et des Finances du CAFRAD et le Comptable par intérim révèlent que le coût total mensuel ou annuel de l'abonnement à l'Office national du Chemin de Fer (ONCF) ou de l'achat de billets de train journaliers pour l'ensemble du personnel du CAFRAD est exorbitant ; le budget du CAFRAD ne pouvant pas le supporter. Les déplacements du personnel sur Rabat sont donc réduits au strict nécessaire : nécessité impérieuse d'une activité. Les dépenses relatives aux déplacements de Tanger-Rabat-Tanger creusent et aggravent la crise financière du CAFRAD. Il urge de trouver une solution pérenne et durable.

L'occupation du siège du CAFRAD par le personnel du ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration (MTNRA).

Le personnel du ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration (MTNRA) continue d'occuper l'ensemble des bureaux du siège du CAFRAD.

2.4. Perspectives

En termes de perspectives, il est important de régler une fois pour de bon la question du transfert du siège du CAFRAD de Tanger à Rabat aux fins de stabiliser la situation géographique du siège et d'optimiser le fonctionnement et l'exécution des activités de l'Organisation ainsi que sa visibilité. Il pourrait être envisagé de supprimer les frais de déplacements du personnel de Tanger à Rabat au regard de sa charge excessive sur le budget du CAFRAD.

Le Directeur général du CAFRAD et l'ensemble du personnel déploient des efforts colossaux pour faire du CAFRAD un instrument au service des Etats membres mais ces efforts sont souvent annihilés par plusieurs facteurs dont la non résolution de la question du siège du CAFRAD.

III. Mise en œuvre de la Décision 2025/60/n°6/006/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du programme de rénovation et d'amélioration de la gouvernance du CAFRAD au titre de l'année 2025-2026

3.1. Rappel du contenu de la décision du Conseil d'Administration

Article premier : Est approuvé, en annexe de la présente Décision, le programme de rénovation et d'amélioration de la gouvernance du Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement (CAFRAD), au titre de l'année juillet 2025-juin 2026, par la 60^{ème} session ordinaire Conseil d'Administration tenue à Rabat (Maroc) le 16 juillet 2025.

Les dépenses engendrées par le programme de rénovation et d'amélioration de la gouvernance du CAFRAD sont prises en charge par le budget du CAFRAD.

L'année 2025-2026 est déclarée année de transition et de transformation institutionnelle du CAFRAD.

Article 2 : Le Directeur général, l'Agent comptable du CAFRAD et le Contrôleur financier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente Décision qui sera publiée partout où besoin sera.

3.2. Mesures de mise en œuvre

L'Avis à manifestation d'intérêt en vue de la sélection d'un cabinet pour la conduite de l'audit global et approfondi du Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement (CAFRAD) et la rédaction des documents qui en découlent, au titre de l'année 2025-2026 dans le cadre de la réforme complète de l'Organisation décidée par l'organe suprême a été élaboré par le Directeur général du CAFRAD et soumis à l'appréciation de Madame la Présidente du Conseil d'Administration du CAFRAD en janvier 2026 avant son lancement.

Après désignation du représentant de Madame la Présidente du Conseil d'Administration devant assurer la présidence de la commission, la Décision 2026/005 /CAFRAD/DG du 27 février 2026 portant nomination des membres de la Commission d'appel d'offres qui fera également office du comité de suivi de la mission d'audit et de rédaction des documents qui en découlent, a été prise.

L'avis à manifestation d'intérêt a été lancé le 5 mars pour délai d'un mois. À l'issue du délai, un seul cabinet a soumissionné à l'avis à manifestation d'intérêt.

En vue d'assurer large diffusion de l'avis à manifestation d'intérêt, le Directeur général du CAFRAD a tenu une réunion en ligne avec les Points focaux et les Ambassades des Etats membres. Une lettre circulaire d'annonce de la disponibilité de l'avis a été transmis à tous les Etats membres. L'avis et l'article d'annonce de son lancement ont été publiés sur le site du CAFRAD.

La Commission d'appel d'offres qui fera également office du comité de suivi de la mission d'audit et de rédaction des documents qui en découlent, a tenu sa première réunion le jeudi 18 juin 2026 en vue d'examiner le seul dossier qui a été déposé dans les délais requis. Il ressort de cette première réunion qu'il faut relancer la procédure en publiant l'avis sur le site officiel des marchés du Gouvernement du Maroc.

Il importe de souligner que conformément aux dispositions du Règlement financier et comptable du CAFRAD en date de 22 novembre 1985, la passation des marchés du CAFRAD doit obéir aux principes et règles posés par le droit du pays hôte, donc le droit marocain des marchés publics.

3.3. Difficultés de mise en œuvre

La nomination d'un nouveau Contrôleur financier ayant juridiction sur Rabat, siège du CAFRAD, par le Gouvernement du Maroc, a retardé le processus. Cette nomination, qui témoigne de la volonté politique du Gouvernement de transférer le siège du CAFRAD de Tanger à Rabat est une bonne nouvelle pour le CAFRAD. Désormais, le CAFRAD travaille avec le nouveau Contrôle financier à Rabat où se trouvent ses comptes bancaires.

Cependant, le processus est en de très bonne voie. La question du financement de l'activité et du paiement du cabinet constituera un autre défi pour le CAFRAD. Cependant, le Directeur général a le courage d'engager la réforme complète du CAFRAD décidée par le Conseil d'Administration. Elle permettra au CAFRAD de retrouver ses lettres de noble et servir les intérêts des Etats membres.

3.4. Perspectives

La réforme complète du CAFRAD est plus jamais indispensable. L'aboutissement cette modernisation et du processus de réinvention et d'amélioration de la gouvernance du CAFRAD est le seul gage de son efficacité et de sa capacité à répondre aux défis aussi complexes que pernicieux des Etats membres. Il est très important pour tous les Etats membres et de toutes les parties prenantes de se mobiliser pour l'aboutissement du processus.

IV. Mise en œuvre de la Décision 2025/60/n°5/005/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation de la feuille de route, des programmes d'activités scientifiques et des projets prioritaires du CAFRAD au titre de l'année 2025-2026.

4.1. Rappel du contenu de la décision du Conseil d'Administration

Article premier : Sont approuvés, en annexe à la présente Décision, la feuille de route, les programmes d'activités scientifiques et les projets prioritaires du Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement (CAFRAD), au titre de l'année juillet 2025-juin 2026, par la 60^{ème} session ordinaire Conseil d'Administration tenue à Rabat (Maroc) le 16 juillet 2025.

L'année 2025-2026 est déclarée année de transition et de transformation institutionnelle du CAFRAD.

Article 2 : A l'issue de l'approbation de la feuille de route, des programmes d'activités scientifiques et des projets prioritaires, au titre de l'année 2025-2026, le Conseil d'Administration a recommandé de prioriser les actions de formations en tenant compte des difficultés du CAFRAD, ainsi que des contraintes budgétaires.

Article 3 : Le Directeur général, l'Agent comptable du CAFRAD et le Contrôleur financier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente Décision qui sera publiée partout où besoin sera.

4.2. Mesures de mise en œuvre

4.2.1. Les activités organisées par le CAFRAD

15 juillet 2025 : Tenue du 16^{ème} Forum ministériel sur la modernisation de l'Administration publique et des Institutions de l'Etat sur le thème : « La place du leadership dans l'implémentation de la gouvernance publique responsable en vue de la poursuite des ODD et de l'émergence des pays africains ».

16 juillet 2025 : Tenue de la réunion du Comité exécutif et de la 60^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration du CAFRAD : huit (8) décisions ont été approuvées par l'organe suprême de l'Organisation intergouvernementale panafricaine.

2 octobre 2025 : Tenue de l'atelier de restitution des travaux de la 60^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration du CAFRAD avec le Groupe des Ambassadeurs africains au Maroc (GAAM).

5 décembre 2025 : Colloque scientifique international transdisciplinaire sur le thème « *Le Maroc, laboratoire de la coopération Sud-Sud : Une Vision Royale du développement partagé et inclusif en Afrique* », organisé par le Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement (CAFRAD), Rabat, Maroc.

Le Maroc pilote la coopération Sud-Sud et renforce la cybersécurité en Afrique

31 mars 2026 : Tenue de la réunion en ligne avec les Points focaux et les Ambassades des Etats membres sur l'organisation du Forum international de haut niveau sur le thème : *Intelligence artificielle, Transformation numérique, Energie et Connectivité en Afrique : perspectives de coopération internationale* » et sur l'avis à manifestation d'intérêt en vue d'en assurer large diffusion dans les Etats membres.

11-13 mai 2026 : Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, le Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement (CAFRAD) a organisé la première édition du « Forum international de haut niveau sur *l'Intelligence Artificielle, la Transition Numérique, l'Énergie et la Connectivité en Afrique – Perspectives de la Coopération Internationale* », au siège du CAFRAD à Rabat, Royaume du Maroc. Ce forum international de haut niveau constitue une plateforme de dialogue et d'échange d'expertises autour des questions liées à l'intelligence artificielle, à la transition numérique, à l'énergie et à la communication digitale, ainsi qu'aux perspectives de la coopération internationale au service du développement du continent africain.

Cette activité, sous l'égide de Son Excellence Madame la Pr. Ministre Déléguée auprès du Chef du Gouvernement chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration, Présidente du Conseil d'Administration, a été sanctionnée par les Engagements énergétiques pour une Afrique durablement intelligente, résiliente et agile (**en annexe 1 du présent rapport**). Il s'agit d'une première activité autonome du CAFRAD qui a bénéficié du Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et une Distinction royale depuis la création de l'institution panafricaine en 1962 grâce au leadership efficace et humain de Madame la Présidente du Conseil d'Administration.

Ledit Forum s'inscrit dans le cadre de la recherche par le CAFRAD des opportunités de financements innovants pour les projets de développement durable. Ainsi, les partenaires américains, européens et asiatiques, qui ont pris part à ce Forum, offrent de nouvelles solutions intelligentes aux pays membres du CAFRAD.

Placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, cette première édition du Forum international de haut niveau organisée par le Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement (CAFRAD), en partenariat avec le Ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration du Maroc, l'Organisation des Nations unies pour

l'éducation, la science et la culture (en anglais: *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation* ; dont l'acronyme est (UNESCO) et l'Organisation mondiale islamique pour l'éducation, la science et la culture (ICESCO), a été consacrée à l'examen des enjeux liés à la transformation numérique et énergétique en Afrique, tout en mettant en exergue le rôle stratégique de l'intelligence artificielle en tant que levier du développement durable du continent. Tout au long des travaux, les intervenants ont analysé les principaux défis, opportunités et solutions liés à l'intégration des technologies numériques et énergétiques dans les politiques publiques africaines. Les débats ont également mis en lumière la nécessité d'une gouvernance efficace, d'un renforcement des capacités institutionnelles ainsi que d'une coopération régionale et internationale accrue afin de favoriser une transformation inclusive, souveraine et durable de l'Afrique. Il s'est agi pour les intervenants d'appeler l'attention des décideurs africains sur la nécessité d'une approche holistique et globale du développement : la durabilité doit donc intégrer la transition énergétique et écologique, la nouvelle économie structurelle (économie verte, économie bleue, économie circulaire, économie numérique, économie sociale et solidaire, économie collaborative et de partage, économie mauve, économie de l'attention, économie positive, etc), l'efficacité énergétique, la neutralité carbone, la transformation numérique, la gouvernance numérique, l'administration intelligente, les intelligences artificielles (IA) éthiques et responsables, l'humain, l'équité, la justice, la gouvernance territoriale, la culture, la responsabilité sociale des organisations, la transparence, l'intégrité publique, la responsabilité, la participation, la reddition des comptes et l'inclusion pour que personne soit laissé pour compte. En d'autres, il est question de promouvoir un nouveau modèle développement humain durable et intégral où les technologiques, créées par l'homme pour faciliter son travail, ne le remplacent pas ou ne substituent pas à lui, mais doivent contribuer à augmenter ses capacités intellectuelles et sa force physique. En ce sens, le Formation international de haut niveau sur la transformation numérique, énergétique, écologique et intelligente de l'Afrique inaugure une nouvelle ère du développement de l'Afrique et en Afrique avec la nécessité impérieuse de développer une nouvelle approche de développement avec de nouveaux leaders, des leaders liquides, numériques, durables, agiles, résilients, stratégiques, authentiques, humains, transformateurs, adaptatifs, transformationnels et efficaces. Le Forum se veut aussi porteur des projets innovants et durables avec des financements innovants. Il est conforme à la Haute Vision Royale de coopération sud-sud de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Tout-Puissant L'assiste et Lui accorde la victoire, et répond aux problématiques actuelles de développement de tous les pays africains et du monde. C'est pourquoi, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Tout-Puissant L'assiste, a bien voulu lui attribuer Son Haut Patronage Royal.

En attribuant Son Haut Patronage Royal au Forum, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Le glorifie, s'inscrit dans l'esprit du feu Hassan II, que Dieu L'ait en miséricorde, celui de concevoir le CAFRAD comme un instrument de mise en œuvre la Haute Vision Royale dans le domaine de la coopération sud-sud et triangulaire.

Cette rencontre internationale a réuni des personnalités de haut niveau issues des Etats membres du CAFRAD, des diplomates, des représentants d'organisations internationales et régionales, des acteurs du secteur privé et de la société civile, des universitaires, chercheurs, entrepreneurs et experts venus des Etats-Unis, du Canada, d'Europe et de plusieurs pays africains, qui témoignent ainsi de la dimension internationale et multidisciplinaire des échanges.

Présidé par Son Excellence Madame la Pr. Amal EL FALLAH SEGHROUCHNI, Ministre Déléguée auprès du Chef du Gouvernement Chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration, Présidente du Conseil d'Administration du CAFRAD, le Forum international de haut niveau connu la participation de Son Excellence Monsieur Zyad A. A. ELHAJJAJI, Ministre d'Etat chargé de l'Économie numérique et de l'Intelligence artificielle de l'État de Libye et de Son Excellence Monsieur Denis FRANCONIO MAC, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique République de Madagascar. Deux Ministres se sont fait représenter (Gabon et Burundi).

Il est important de souligner que toutes les entreprises et toutes les banques sollicitées pour sponsoriser l'activité et apporter leur soutien financier au CAFRAD n'ont pas répondu favorablement à la requête qui leur a été adressée en dépit du Haut Patronage Royal.

La tenue du Forum international de haut niveau a bénéficié du soutien financier de Son Excellence Madame la Pr. Ministre Déléguée auprès du Chef du Gouvernement chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration, Présidente du Conseil d'Administration du CAFRAD. Je voudrais lui exprimer toute ma profonde gratitude à la haute Autorité ministérielle.

Le Forum international de haut niveau a connu un succès sans précédent. Désormais, ce Forum baptisé Forum international de haut niveau sur la transformation numérique, énergétique, écologique et intelligente de l'Afrique est institutionnalisé comme l'une des activités annuelles phares du CAFRAD.

23 juin 2026 : Célébration de la Journée africaine et mondiale de la Fonction publique, le 23 juin 2026, qui sera marquée par une conférence virtuelle de consacrée à la restitution des travaux de la 25^{ème} session du Comité d'experts de l'administration publique des Nations Unies (CEPA) sur le thème : « Mesures équitables, innovantes et porteuses de changement à prendre d'urgence pour rétablir la confiance, revitaliser les institutions et concrétiser les objectifs de développement durable : aborder les enjeux institutionnels et les questions de gouvernance selon une perspective ancrée dans le multilatéralisme. »

Dans le cadre des activités de coopération internationale et de renforcement des capacités institutionnelles, le CAFRAD a participé aux travaux du Comité d'experts sur l'administration publique (CEPA), à la réunion annuelle du Réseau d'administration publique des Nations Unies (UNPAN), ainsi qu'à plusieurs événements parallèles (side events).

Les discussions ont porté notamment sur :

- Les principaux enseignements et bonnes pratiques identifiés lors de la 25^{ème} session du CEPA ;

- Les implications pour la gouvernance publique et la transformation des administrations africaines ;
- Les recommandations formulées par le CEPA et les perspectives de leur mise en œuvre dans les États membres ;
- Les partenariats et mécanismes de coopération susceptibles d'appuyer ces efforts aux niveaux national, régional et international ;
- Les opportunités de collaboration entre le CAFRAD, les États membres, les institutions africaines et les partenaires au développement.

L'objectif du CAFRAD en organisant cette activité consiste à échanger avec les États membres les meilleures pratiques internationales, celles qui font autorité au des Nations unies pour améliorer les services publics aux citoyennes et citoyens de leur pays. En effet, il est recommandé aux États de :

- renforcer l'intégration des outils numériques dans les services publics ;
- développer des programmes de formation continue pour les agents publics ;
- veiller à encourager l'innovation et les partenariats technologiques ;
- participer activement aux initiatives internationales telles que UNPAN, CEPA, et autres ;
- mettre en place des mécanismes d'évaluation des réformes administratives.

4.2.2. Les activités organisées en collaboration avec les partenaires

1^{er} et 2 juillet 2025 : participation aux Assises nationales de l'intelligence artificielle à l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) à Rabat. Cette activité a été organisée par le Ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration en collaboration avec ses partenaires. Elle marque l'engagement de faire la promotion d'une intelligence responsable, éthique, humaine et souveraine, propre à l'Afrique, la troisième voie, après celle des États-Unis d'Amérique, celle de la Chine et celle de l'Union européenne (UE).

Les activités avec l'UNESCO

Depuis juin 2025, le CAFRAD est devenu un partenaire privilégié de l'UNESCO. A ce titre, Dr. Coffi Dieudonné ASSOUVI, Directeur général du CAFRAD a été désigné, en **octobre 2025**, Co-président du Groupe de travail de l'UNESCO sur l'avenir du travail dans le secteur public à l'ère des intelligences artificielles sein de l'alliance SPARK AI (*l'Alliance mondiale des Écoles d'administration publique et Institutions de la recherche et de la connaissance en IA - Alliance SPAARK-IA*).

Le Groupe de travail sur l'Avenir du Travail dans le Secteur Public (FoW) vise à réunir les membres de la SPARK Alliance pour explorer la manière dont l'intelligence artificielle (IA) transforme les rôles, les compétences et les structures organisationnelles de l'administration publique.

Ce groupe servira de plateforme collaborative pour partager des expériences, codévelopper des orientations pratiques et identifier des stratégies aidant les

institutions publiques à anticiper et à gérer les transitions de la main-d'œuvre induites par l'IA.

Il mettra également l'accent sur le renforcement des capacités des fonctionnaires à s'adapter aux nouvelles technologies tout en préservant les valeurs de service public que sont la transparence, l'inclusion et la responsabilité.

L'IA et l'automatisation transforment la nature du travail dans la fonction publique, qu'il s'agisse des fonctions administratives ou de l'analyse des politiques.

Des études récentes montrent que 80 % des travailleurs verront les modèles de langage (LLM) affecter au moins 10 % de leurs tâches, et 19 % pourraient subir une perturbation de plus de la moitié de leurs activités.

D'autres recherches indiquent que les outils d'IA sont déjà utilisés dans 25 % des tâches à travers 36 % des professions.

Nous assistons aujourd'hui à une mutation profonde du travail, soulignant la nécessité pour les institutions publiques d'accompagner les fonctionnaires dans cette transformation tout en préservant les valeurs publiques.

Co-président du Groupe de travail sur l'avenir du travail dans le secteur public Par ailleurs, le CAFRAD a contribué à créer, sous l'égide de l'UNESCO, l'Alliance SPARK AI (*l'Alliance mondiale des Écoles d'administration publique et Institutions de la recherche et de la connaissance en IA - Alliance SPAARK-IA*). **(50 écoles et institutions de recherche provenant de 112 pays). Le CAFRAD est donc membre fondateur de l'Alliance avec pour objectifs de mobiliser les meilleures pratiques et les expériences internationales en matière de transformation numérique, d'IA et de développement des compétences digitales en faveur des pays africains et d'assurer la diffusion des celles africaines à l'échelle mondiale.**

Dans ce cadre, il a été mis en place un MOOC (Massive Online Open Course) sur **IA et transformation numérique au sein du gouvernement** : la version anglaise et espagnole a été lancée le 10 novembre 2025 et la version française en mai 2026. Il est encore possible de suivre ce cours en ligne.

Il s'agit d'un cours international destiné aux fonctionnaires, créé par l'Université d'Oxford et l'UNESCO. Il s'agit de **donner aux dirigeants du secteur public les moyens de façonner l'avenir de la gouvernance numérique.**

Cette formation s'adresse à toute personne travaillant dans la fonction publique, que ce soit au niveau local, national ou régional, et souhaitant développer ses compétences et son aisance dans l'utilisation des technologies numériques et de l'IA. Elle est conçue pour un large éventail de fonctions, notamment :

- administrateurs publics et décideurs politiques ;
- Gestionnaires de projets de transformation numérique ou de données ;
- Les responsables supervisant la prestation de services ou l'innovation ;
- Professionnels des TIC, du droit et de la conformité au sein du gouvernement ;
- Fonctionnaires intéressés par la culture numérique, la gouvernance des données ou l'IA éthique.
- **Menez le changement de manière responsable.**

L'intelligence artificielle transforme déjà la manière dont les gouvernements servent leurs citoyens. De l'automatisation des services et de l'analyse des données à l'amélioration de la communication publique et à l'élargissement de l'accès aux services, l'IA a le pouvoir de révolutionner le fonctionnement des systèmes publics. Mais elle introduit aussi des risques réels, tels que les biais, l'exclusion, les atteintes à la vie privée et les lacunes en matière de responsabilité, qui doivent être gérés avec précaution.

Ce cours en ligne, élaboré en partenariat avec l'UNESCO, vise à doter les fonctionnaires et les dirigeants du secteur public des compétences pratiques, des outils stratégiques et des cadres éthiques nécessaires pour piloter et gérer la transformation numérique dans l'intérêt général. Financé par l'UNESCO, ce cours est gratuit pour les participants.

Que vous soyez un décideur de haut niveau ou un fonctionnaire de première ligne, ce cours vous aidera à explorer comment utiliser l'IA de manière responsable, communiquer clairement ses impacts et instaurer la confiance grâce à des services numériques inclusifs et transparents.

Mardi 9 septembre 2025 : Webinaire de l'UNESCO sur l'organisation du MOOC.

Jeudi 25 septembre 2025 : Webinaire du CAFRAD et de l'UNESCO sur l'intelligence artificielle au service des administrations publiques africaines, le programme de renforcement des capacités en transformation numérique et intelligence artificielle dans le secteur public en Afrique.

10 novembre 2025 : Le Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le développement (CAFRAD), en partenariat avec l'UNESCO, a lancé le (MOOC) sur l'intelligence artificielle et la transformation numérique, élaboré en collaboration avec *Saïd Business School* de l'Université d'Oxford.

24 juin 2026 : Atelier en milieu professionnel : Temps et possibilités – Gouverner et étudier le temps autrement pour des avenir transformateurs en ligne, UNESCO, Paris, France.

Workplace workshop : Times and possibilities : Governing and Researching time in new ways for transformative futures, 180 participants.

Les activités avec les autres partenaires

Jeudi 11 septembre 2025 : webinaire du Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF) sur la numérisation et la fiscalité.

Lundi 15 septembre 2025 : audience avec le Président SAF Houssine : formation des journalistes et des chargés de communication des Ambassades sur les mutations de la communication à l'ère de l'intelligence artificielle au siège du CAFRAD.

Mardi 16 septembre 2025 : participation à la table ronde intitulée « Entrepreneurat en Afrique et bien vivre-ensemble », Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Région Rabat-Salé-Kénitra, en partenariat avec l'Association des Professionnels pour la Promotion de l'Entrepreneuriat féminin (APPEF), Rabat, Maroc

Mercredi 24 septembre 2025 : Formation des professionnels des médias et de la communication institutionnelle sur : la presse et la communication institutionnelle à l'ère de l'intelligence artificielle, SMIAfrica, Centre

international pour les médias et le Développement et *Innovatics Academy* Atlanta, USA,

24 septembre 2025 : Le Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement (CAFRAD), en partenariat avec le Label SMIAfrica, le Centre international d'Études pour Médias et le Développement (CIEMD), et l'Académie Innovatics d'Atlanta (États-Unis d'Amérique), a organisé une session de formation portant sur le thème : « *La presse et la communication institutionnelle à l'ère de l'intelligence artificielle* ».

Jeudi 25 septembre 2025 : webinaire virtuel sur l'imposition des revenus locatifs, Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF).

Mercredi 1^{er} octobre 2025 : Visite de travail à l'Université Ifrane, Maroc.

Vendredi 3 octobre 2025 : Participation à l'atelier international de réflexions stratégiques sur les fondements intellectuels pour la création d'une école de géopolitique maroco-africaine, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Mohammed V (UM5) de Rabat,

Coordonnateur du Projet : Pr. EL MALKI Moussa, Coordonnateur du Master en Géographie Economique et Politique de l'Afrique, Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Rabat – Université Mohammed V (UM5) de Rabat, Maroc.

Le monde connaît aujourd'hui des transformations profondes aux niveaux politique, économique, sécuritaire et culturel, sous l'effet de crises multiples qui affectent le système des relations internationales. Ces mutations, génératrices de défis complexes et de risques croissants, ouvrent également de nouvelles perspectives pour redéfinir la place des continents et des États dans un ordre international en pleine reconfiguration. Dans ce contexte, il apparaît urgent de développer une pensée géopolitique et géostratégique africaine autonome, ancrée dans les spécificités du continent et au service de ses objectifs de développement partagé et de souveraineté intellectuelle et cognitive

En partenariat avec la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, l'équipe pédagogique du Master en Géographie économique et politique de l'Afrique, en collaboration avec le Forum africain pour le développement et la recherche géographique et stratégique, organise cet atelier interactif afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Instaurer un débat collectif afro-marocain, posant les premières bases intellectuelles pour la construction d'une école géopolitique et géostratégique maroco-africaine.
- Développer une approche méthodologique capable de produire un savoir authentique prenant en compte les spécificités géographiques, historiques, culturelles et politiques du continent africain.
- Renforcer la position du Maroc en tant qu'acteur régional émergent et partenaire stratégique pour les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, à travers des projets majeurs tels que l'Initiative Royale Atlantique, reliant les pays enclavés du Sahel à la frontière maritime du Maroc (le port atlantique de Dakhla), la diversification des voies terrestres vers la Mauritanie et le gazoduc Nigéria-Maroc.
- Établir les bases d'une souveraineté intellectuelle dans le domaine des études géopolitiques et géostratégiques, au service des priorités et des

intérêts économiques et souverains du continent africain, à travers la création d'une école stratégique indépendante.

L'importance du projet scientifique de création d'une école géopolitique maroco-africaine indépendante de réflexion stratégique :

Cet atelier international de réflexion stratégique constitue la première étape d'un processus scientifique à long terme visant à :

- Création d'une école de pensée africaine indépendante, en phase avec les aspirations de développement et de souveraineté énergétique, industrielle, alimentaire et sanitaire ;
- Intégrer la réflexion stratégique aux politiques publiques et à la coopération afro-africaine et maroco-africaine ;
- Construire un espace de réflexion collective collaborative réunissant universitaires, experts et chercheurs du Maroc et d'Afrique.

Octobre 2025 : Vice-présent de la Section Climat & Ressources naturelles et droit de l'environnement (SCRNDE) de l'Académie africaine de la Pratique du Droit international (AAPDI), Paris, France.

11 au 13 novembre 2025 : Du mardi 11 au jeudi 13 novembre 2025, s'est tenu dans la salle de conférence de l'hôtel la TOUR HASSAN PALACE Rabat (Maroc), la quarantième réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord sur le thème : « Renforcer la mobilisation des ressources intérieures en Afrique du Nord par l'innovation et la technologie » organisée par le Bureau sous régional en Afrique du Nord.

Cette rencontre avait pour objectif principal de discuter des politiques et initiatives existantes pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures en Afrique du Nord, ainsi que de suggérer des politiques orientées vers l'action et ce pour accroître les ressources intérieures dans les pays de la sous-région en mettant l'accent sur le rôle de l'innovation et de la technologie. La réunion examinera également les rapports statutaires et offrira des opportunités d'apprentissage, de partage d'expériences et de coopération régionale.

Monsieur Adame a souhaité la bienvenue aux participants à l'atelier sur **la mobilisation des ressources domestiques à travers la transformation numérique en Afrique du Nord**. Il a rappelé que le contexte régional est marqué par des défis économiques et climatiques importants, et que la mobilisation des ressources locales reste essentielle pour financer le développement.

Il a souligné la disparité des performances fiscales entre les pays et l'objectif fixé par la Déclaration de Séville d'atteindre au moins 15 % de pression fiscale d'ici 2030. La numérisation — paiements électroniques, identité numérique, facturation électronique — constitue un levier clé pour élargir l'assiette fiscale, réduire les fuites financières et renforcer la transparence.

L'atelier examinera les expériences nationales, le renforcement de l'inclusion financière et le rôle des technologies numériques dans l'amélioration du système fiscal. L'objectif est d'aboutir à des recommandations concrètes pour soutenir les pays d'Afrique du Nord. Enfin, il a introduit le Directeur général des Impôts du Maroc pour présenter l'expérience marocaine.

13 et 14 novembre 2025 : Les 13 et 14 novembre 2025, Rabat a accueilli la 14^e édition des Assises de la Transformation Digitale en Afrique (ATDA), un

événement stratégique majeur pour le continent, placée sous le thème « L'IA au service de l'e-Gouvernance : catalyser l'innovation ». Organisée par CIO-MAG, sous l'égide du Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme Administrative, cette édition exceptionnelle a réuni décideurs publics, institutions internationales, experts technologiques, opérateurs privés, start-ups et acteurs de l'écosystème digital africain.

L'événement a offert un cadre de dialogue panafricain, permettant aux participants de réfléchir collectivement aux opportunités et défis liés à l'intégration de l'intelligence artificielle dans les services publics. Les discussions ont porté sur l'amélioration de l'efficacité administrative, la transparence, l'inclusion, ainsi que sur les enjeux éthiques, réglementaires et technologiques de l'IA dans la gouvernance.

19 novembre 2025 : Le Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le développement (CAFRAD) a accueilli les étudiants du Master en Géographie économique et politique de l'Afrique de l'Université Mohammed V de Rabat dans le cadre d'une visite académique.

Cette visite d'étude, organisée à l'initiative du Coordinateur du Master, le Professeur Moussa EL MALKI, s'inscrit dans une dynamique pédagogique visant à renforcer les connaissances théoriques et pratiques des étudiants sur les organisations africaines, impliquées dans la gouvernance publique, le développement administratif et la coopération continentale. Dans cette perspective, l'équipe pédagogique du master a sollicité cette immersion afin de permettre aux étudiants de s'imprégner du rôle, du fonctionnement et des mécanismes institutionnels du CAFRAD, organisation panafricaine dédiée au renforcement des capacités administratives des Etats africains.

21 novembre 2025 : participation, en tant qu'intervenant panéliste, à la 3^e édition des *Ateliers Durabilité pour l'Afrique* dans le cadre du débat continental autour de la souveraineté climatique sur le thème : « **Crédit Carbone Souverain en Afrique – À la veille du G20.** », Académie africaine de la Pratique du Droit international (AAPDI, Paris, France).

22 novembre 2025 : Conférence sur le thème : « **Rôle et enjeux de la comptabilité dans le secteur public** », Trésorerie Générale du Royaume à Rabat, Maroc.

26-29 novembre 2025 : participation du CAFRAD aux travaux de la 17^{ème} Édition du Forum international MEDays, organisée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, du 26 au 29 novembre 2025 au Palais des Arts et de la Culture de Tanger.

Depuis sa création en 2008, le Forum MEDays s'est imposé comme l'un des plus importants rendez-vous géostratégiques du Sud global, rassemblant chaque année chefs d'État et de Gouvernement, ministres, dirigeants d'institutions internationales, experts, leaders économiques et acteurs de la société civile. Cette 17^e édition a réuni **plus de 300 intervenants internationaux et plus de 7 000 participants issus de 120 pays**, faisant une nouvelle fois de Tanger un carrefour unique d'échanges et d'influence.

Organisé sous le thème « **Fractures et Polarisation : Réinventer l'Équation Globale** », le Forum MEDays 2025 s'est penché sur les tensions croissantes qui redéfinissent l'ordre mondial mais également sur les opportunités émergentes. Loin de se limiter à l'analyse des crises, il

ambitionne de proposer des solutions concrètes pour bâtir un monde multipolaire plus équilibré et inclusif.

Les débats ont couvert un large éventail de thématiques : recompositions géopolitiques, crises économiques et commerciales, transitions énergétiques, souveraineté alimentaire et sanitaire, fractures numériques et sécurité internationale. Une attention particulière a été accordée au rôle de l'Afrique et des pays du Sud dans cette reconfiguration mondiale.

Le MEDays Investment Summit (MIS), véritable pilier opérationnel du Forum, s'est tenu dès la première journée. Il a réuni gouvernements, investisseurs, bailleurs de fonds et entreprises pour explorer les opportunités d'investissement stratégiques et stimuler la conclusion de partenariats structurants.

27-28 novembre 2025 : participation, en tant qu'intervenant, à la première édition de la Conférence internationale sur l'Économie et la Gestion Territoriale et Organisationnelle (INTEGEM 2025) de l'**Ecole des Nouvelles Sciences et Ingénierie (ENSI) et l'Université de Carthagène** sur le thème : « *Performance et dynamiques organisationnelles : entre résilience et conduite du changement* » : panéliste principal de la session d'ouverture, ainsi que de la session plénière consacrée aux « *Transformations organisationnelles en Afrique: dépasser les résistances pour concilier responsabilité, conformité et performance* », Tanger, Maroc.

2 décembre 2025 : Edition 2025 de la Journée mondiale des futurs, au siège de l'UNESCO placée sous le thème : « *Anticipation à l'ère de la volatilité.* », **Paris, France.**

9 décembre 2025 : Réunion inaugurale du Work Group sur l'avenir du travail dans le secteur public – *Future of Work Working Group*-, via Microsoft Teams, organisée dans le cadre de l'Alliance SPARK-AI et pilotée par l'UNESCO.

15 décembre 2025 : Le Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement (CAFRAD), en partenariat avec SMIAfrica organisent l'atelier destiné aux chargés de communication des Ambassades des États membres du CAFRAD, sur le thème : « *La mutation de la communication à l'ère des intelligences artificielles (IA).* »

17-18 décembre 2025 : Colloque international organisé par l'Institut national d'Aménagement et d'Urbanisme et la *Revue marocaine d'Audit et de Développement en partenariat* avec le Groupe de Recherche en Agriculture et Milieu océanique, Université Mohammed V de Rabat, sur le thème « *Géopolitique, Géoéconomique, Géostratégique et Gouvernance des océans et des mers : Vers de nouvelles approches de gestion et d'aménagement territorialisées dans l'initiative Marocaine Atlantique et le Sud Global.* », Rabat, Maroc. **Discours d'ouverture prononcé.**

Communication présentée : « Le droit de poursuite en haute mer : les pays de l'Atlantique à l'épreuve de la géostratégie océanique »

17-19 décembre 2025 : Colloque scientifique organisé par l'École de Formation des Professions Judiciaires (EFPJ) autour du thème : « *Les défis de la cryptomonnaie pour le droit africain et les professionnels de la justice : enjeux et perspectives* », Edition 2025, Abomey-Calavi, Bénin.

Panel 3 : « Les cryptomonnaies dans la pratique judiciaire en Afrique »

Communication présentée : « Les cryptomonnaies comme objet d'infraction et les cryptomonnaies comme sujet d'infraction : cas de la cybercriminalité ».

22-23 décembre 2025 : Participation, en tant que panéliste, au Forum Maroc-Cameroun organisé par le Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement (CAFRAD), en partenariat avec Entrepreneur Z et AfriSmart Consulting, sur le thème : « *Innovation, investissements et partenariats pour un développement inclusif.* »

Panel stratégique : « **Coopération, investissements et corridors de croissance** »

Le Forum Cameroun-Maroc, prévu les 22 et 23 décembre à Rabat et Mohammedia, s'inscrit dans une dynamique de renforcement des partenariats stratégiques entre États africains. À cette occasion, le Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives pour le Développement (CAFRAD) intervient en tant que partenaire institutionnel et de recherche, confirmant son rôle clé dans l'accompagnement des initiatives de coopération entre ses États membres.

En accueillant une part des travaux du Forum dans ses locaux à Rabat, le CAFRAD encourage à créer des espaces de dialogue stratégique réunissant décideurs publics, acteurs économiques, universitaires et partenaires institutionnels autour de thématiques majeures telles que la coopération économique, les investissements structurants, la gouvernance publique, l'innovation académique et le développement du capital humain. Cette plateforme d'échanges visera à favoriser le partage d'expériences, la mutualisation des bonnes pratiques et la construction de partenariats durables entre le Cameroun et le Maroc.

6 janvier 2026 à partir de 18 heures : réunion des sections de l'Académie africaine de la Pratique du Droit international (AAPDI)-Revue des statuts, du règlement intérieur, de la stratégie, de la charte éthique, Vision, slogan, gouvernance, recherche de financement.

12 janvier 2026 : participation à la Journée institutionnelle de haut niveau dédiée à l'intelligence artificielle sous le thème : « AI made in Morocco : L'intelligence artificielle (IA) au cœur de la transformation numérique et des services publics » avec la création et le déploiement **du réseau national des centres d'excellence « JAZARI Institutes »**, Ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration du Maroc, Rabat, Maroc.

27 janvier 2026 : participation à la rencontre autour de « l'Offre Offshoring Maroc : dispositif confirmé pour un partenariat Etat-secteur privé renforcé », Ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration, Rabat, Maroc.

28 janvier 2026 : Réunion de *l'Alliance mondiale des Écoles d'administration publique et Institutions de la recherche et de la connaissance en IA - Alliance SPAARK-IA*) UNESCO, (50 écoles et institutions de recherche provenant de 112 pays).

28 janvier 2026 : Participation à Hackathon de la santé digitale à l'école de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat de l'Université Mohammed V de Rabat, Maroc.

3-5 février 2026 : *World Government Summit 2026* ou Sommet Mondial des gouvernements, Dubaï, Emirats arabes unis.

10 au 12 février 2026 : Participation d'une délégation du Ministère de la Santé de l'Angola au Congrès international HealthTech'26 – *The Global Summit of Digital Health* – Rabat, Maroc.

10-12 février 2026 : Du 10 au 12 février 2026, la ville de Rabat accueille le congrès international *HealthTech* 2026, un événement de référence consacré à la gouvernance numérique de la santé en Afrique. Coorganisé par le Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement (CAFRAD), la Société marocaine de Santé digitale (SMSD) et l'Université de Technologie de Troyes (UTT), le congrès se tient au siège du CAFRAD et marque la première grande activité institutionnelle du Centre pour l'année 2026.

Organisé sous l'égide de Son Excellence Madame la Professeure, Amal El Fallah SEGHROUCHNI, Ministre déléguée auprès du Chef du Gouvernement chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration, cet événement, porté par le CAFRAD, a été coorganisé par la Société Marocaine de Santé Digitale (SMSD), l'Université Mohammed V de Rabat, l'Université de Technologie de Troyes (UTT) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

Placée sous le thème « *Harnessing Technology for Health Equity: Bridging the gaps, empowering communities* », cette rencontre internationale s'inscrit dans un contexte caractérisé par l'accélération de la transformation numérique des systèmes de santé et par la nécessité, pour les pays africains, d'adapter leurs politiques publiques aux défis sanitaires, technologiques et sociaux contemporains.

Le congrès *HealthTech* 2026 s'est également déroulé en présence de délégations ministérielles africaines de la santé, notamment celles de la Sierra Leone et de l'Angola, ainsi que de Son Excellence le Ministre de la Santé de la Gambie, conférant à l'événement une forte portée institutionnelle et panafricaine.

Sur le plan institutionnel et diplomatique, le Congrès a bénéficié d'une représentation de très haut niveau, marquée notamment par la présence de Monsieur le Ministre de la Santé de la Gambie et de Monsieur le Secrétaire d'État chargé du secteur hospitalier de l'Angola. Cette dimension a été renforcée par la participation de plus de vingt (20) ambassadeurs et représentants diplomatiques. Cette mobilisation a témoigné de l'intérêt stratégique porté aux enjeux de la santé digitale et a consolidé la portée politique et institutionnelle des travaux du Congrès.

Les discussions menées durant HealthTech'26 ont permis d'obtenir l'adhésion de plus de vingt (20) pays africains, qui ont exprimé leur accord de principe pour participer activement aux prochaines étapes de ce processus. Ces pays amis ont également manifesté leur volonté de prendre part à la prochaine édition du Congrès, afin de poursuivre les échanges et d'approfondir les travaux relatifs aux livrables stratégiques issus du Congrès, dans une perspective de coopération scientifique et stratégique durable à l'échelle du continent.

Sur le plan scientifique et académique, le Congrès s'est structuré autour de huit (8) panels thématiques, ainsi que de douze (12) sessions parallèles consacrées aux communications scientifiques. Ces sessions ont mobilisé quarante-deux (42) professeurs et experts pour l'évaluation de cent vingt (120) articles scientifiques, issus de plus de deux cents (200) soumissions.

Les communications retenues se sont tenues dans les locaux du CAFRAD durant les trois (3) jours du Congrès et ont fait l'objet d'une évaluation finale par le comité scientifique, en vue de leur valorisation dans le cadre de la production scientifique, notamment sous forme de chapitres d'ouvrages.

Intervention du Ministre de santé de la Gambie

Son Excellence Dr Ahmadou Lamin Samateh, Ministre de santé de la Gambie est intervenu en mettant l'accent sur l'impact croissant du digital sur les systèmes de santé. Il a souligné l'urgence de développer des mécanismes permettant une application inclusive de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé, réellement bénéfique pour les États africains et adaptée aux réalités locales. Il a insisté sur la nécessité de faire de cette plateforme un outil au service des États africains afin d'éviter que le continent ne soit marginalisé face à la révolution technologique rapide que connaît le monde.

13 février 2026 : Lecture académique d'ouvrage : La sécurité maritime du Maroc : enjeux, défis et perspectives dans l'espace méditerranée-Atlantique de BOUSSIF MOSTAFA au siège du CAFRAD.

Dans le cadre de son programme de promotion d'un modèle de gouvernance publique forte et efficace, susceptible de servir de référence pour les États africains, le CAFRAD a organisé, le 13 février 2026 dans ses locaux, une séance de lecture académique de l'ouvrage intitulé « La sécurité maritime du Maroc : enjeux, défis et perspectives dans l'espace Méditerranée-Atlantique », de M. BOUSSIF MOSTAFA.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution du Directeur général du CAFRAD, Dr Coffi Dieudonné ASSOUVI. Dans son mot d'ouverture, le Directeur général a exprimé sa reconnaissance aux partenaires et participants pour l'intérêt constant qu'ils accordent aux activités du CAFRAD et à ses initiatives en faveur du renforcement des capacités institutionnelles en Afrique. Il a aussi souligné la pertinence et l'actualité de cet ouvrage dans un contexte international où les questions de gouvernance et de sécurité maritimes s'imposent comme des enjeux stratégiques majeurs pour les États disposant d'un accès à la mer, en particulier les pays côtiers africains.

Le Directeur général a également rappelé le rôle stratégique du CAFRAD dans la promotion d'une gouvernance publique innovante en Afrique. En tant qu'organisation panafricaine dédiée au renforcement institutionnel, le CAFRAD constitue un cadre fédérateur sur lequel les États membres sont appelés à s'appuyer afin de bénéficier de son expertise et de lui permettre de disposer des moyens nécessaires pour accomplir pleinement sa mission au service du développement administratif et institutionnel du continent.

La lecture académique de cet ouvrage a été assurée par trois universitaires de renom, à savoir le Professeur Moussa EL MALKI, le Professeur Mohammed SENOUSSE et le Professeur Fouad AMMOR. Cette séance a pris la forme d'une analyse critique de l'ouvrage, mettant en lumière la profondeur de la réflexion de l'auteur ainsi que l'intérêt scientifique et stratégique de son travail.

Dans leurs interventions respectives, les professeurs lecteurs ont unanimement souligné la qualité académique de l'ouvrage et sa contribution significative à la réflexion sur la sécurité maritime. Ils ont particulièrement

insisté sur la pertinence de cette publication dans le contexte actuel, marqué par la nécessité pour les Etats de s'engager collectivement en faveur d'une gouvernance maritime globale, intégrée et responsable.

L'ouvrage est structuré en deux parties, chacune composée de trois chapitres.

La première partie est consacrée aux enjeux géopolitiques et sécuritaires liés à l'espace maritime marocain. Elle aborde notamment la question de la mer en tant qu'espace de continuité et de mutation de l'ordre sécuritaire, les fondements de cet ordre sécuritaire ainsi que les bases d'un système de sécurité maritime intégré. A cet égard, les intervenants ont convergé vers l'idée de la nécessité de renforcer un ordre sécuritaire intégré et global, fondé sur la mutualisation des capacités des différents acteurs afin d'assurer une gouvernance maritime cohérente et multidimensionnelle.

La deuxième partie de l'ouvrage traite de la stratégie de sécurité maritime. Elle met en évidence les différentes matrices des risques maritimes, les perspectives d'ouverture internationale ainsi que les mécanismes de gouvernance de la sécurité maritime au Maroc et en Afrique. Les intervenants ont souligné la nécessité d'une approche stratégique globale, dans un contexte marqué par le caractère transnational de la criminalité maritime et par l'insuffisance relative des mécanismes régionaux et internationaux de gouvernance maritime.

16 février 2026 : Visite institutionnelle des étudiantes et étudiants en Master en Transactions Administratives et Financières et Servitude Numérique au siège du CAFRAD dans le cadre de la Journée d'études académiques sur le thème : « **Communication administrative et développement** », Université SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH de Fès, Faculté Polydisciplinaire de TAZA, Maroc.

Cet événement académique vise à aborder des questions clés liées à l'administration publique, avec un accent particulier sur le rôle de la communication administrative en tant que levier du développement institutionnel et de l'efficacité organisationnelle. Cette journée d'étude ambitionne également de bénéficier de votre expertise reconnue et de votre longue expérience académique dans ce domaine.

Les échanges entre le Directeur général du CAFRAD et les étudiants visent :

- familiariser les étudiants avec les plateformes numériques administratives officielles ; améliorer la compréhension des services publics numériques et de la modernisation administrative ;
- encourager l'interaction entre les étudiants et les institutions administratives.
- présenter la vision stratégique du CAFRAD en matière de développement de l'administration publique en Afrique...
- contribuer à rehausser considérablement la qualité de cette journée d'études et, de manière significative à réaliser les objectifs académiques et scientifiques.

13 mars 2026 : Troisième séminaire intellectuel sur la *diplomatie d'influence : géopolitique du soft power*, Université Mohammed V (UM5) de Rabat avec la participation des Ambassades et l'intervention de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République d'Angola près le Royaume du Maroc à Rabat.

Ce séminaire a revêtu une dimension diplomatique importante, en mobilisant les représentations des Etats membres du CAFRAD accrédités au Maroc. Cette participation illustre l'intérêt croissant des Etats africains pour les enjeux de la diplomatie d'influence dans un contexte international en mutation. Plusieurs représentants des Etats membres du CAFRAD ont notamment pris part à cette rencontre, et ont exprimé leur reconnaissance à toute l'organisation de ce séminaire : Son Excellence l'Ambassadeur de la République d'Angola et sa délégation et les représentants des Ambassades du Libéria, du Gabon, du Burkina Faso, du Mali et de Côte d'Ivoire.

Dans son allocution, l'Ambassadeur de la République d'Angola a salué le rôle fédérateur du CAFRAD dans la promotion de la transformation du continent africain. Il a souligné la pertinence de la thématique, en mettant en avant la nécessité de privilégier les instruments d'influence et de coopération pour répondre aux défis contemporains, notamment les conflits internationaux. Il a également mis en exergue la vision marocaine du soft power, portée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, comme modèle de coopération sud-sud et de partenariat stratégique, notamment dans le renforcement des relations Maroc-Angola.

Les autres représentants diplomatiques ont, à leur tour, réaffirmé leur engagement à soutenir les initiatives du CAFRAD visant à promouvoir une gouvernance africaine renouvelée, fondée sur l'influence, la coopération et l'innovation stratégique.

Le séminaire a été structuré autour de plusieurs interventions académiques et stratégiques :

- Dr Coffi Dieudonné ASSOVI, Directeur général du CAFRAD, a ouvert les travaux avec une communication sur la diplomatie d'influence : leçons de la transformation d'un métier. Il a mis en avant les concepts clés tels que le leadership d'influence, la négociation stratégique, le lobbying, ainsi que les articulations entre hard power, soft power et smart power.
- Dr Boussif Mostafa a abordé la question de la souveraineté cognitive de l'Afrique, en soulignant les vulnérabilités du continent face aux influences extérieures et en proposant un cadre fondé sur la maîtrise des narratifs, des données et de la production scientifique.
- Dr Fouad Akki a proposé une lecture comparative de la diplomatie d'influence, en mettant en évidence sa progressive démonopolisation par l'émergence de nouvelles puissances sur la scène internationale.
- Pr Mohammed Senoussi a présenté l'Afrique comme un laboratoire de puissance, en analysant les transformations du pouvoir global à travers les notions de soft power, de pouvoir structurel et d'interdépendance complexe.
- Pr Moussa EL MALKI a défendu la création d'une école géopolitique africaine indépendante, visant à renforcer l'autonomie intellectuelle du continent dans la production des savoirs stratégiques.
- Pr Mohamed El Kihel a analysé le soft power marocain, en mettant en lumière ses fondements théoriques et ses applications dans les relations internationales, tout en soulignant son potentiel pour le continent africain.

- Dr Mohamed El Hassouni a examiné le rôle de la géo-logistique et des matières premières critiques comme nouveaux instruments d'influence et de souveraineté stratégique.
- Dr Mazroub Anouar a traité de *la diplomatie scientifique*, en insistant sur le rôle des technologies de l'information et de la production du savoir dans la hiérarchisation des puissances mondiales.

16 mars 2026 : Conférence au siège du CAFRAD sur : la Santé publique en Afrique et gouvernance des systèmes sanitaires et Digitalisation et modernisation de l'administration publique en Afrique, organisation L'Élite Marocaine Des Jeunes Leaders.

26 mars 2026 : Le Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement (CAFRAD) a pris part, ce jeudi 26 mars 2026 à Kenitra, au colloque international organisé à l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion (ENCG) de Kenitra, sous le thème : « Intelligence artificielle et cybersécurité : enjeux et perspectives ». Organisé en partenariat avec l'Université Ibn Tofail, la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de Kenitra, le Laboratoire de Recherche en Recherche et Gestion (LARCOGE), le Centre des Etudes Internationales de Sécurité, de Migrations et des Flux (EISMF) et l'Ecole Supérieure de Commerce et de Gestion de Tanger (ESCG Business School), cet événement a réuni universitaires, experts, décideurs et acteurs institutionnels autour des défis liés à la transformation numérique, la cybersécurité.

Discours d'ouverture et communication présentée sur les *cryptos crimes : vers un cyberdroit pénal spécial*.

Face à l'évolution rapide et sophistiquée des menaces numériques, les participants ont plaidé pour la mise en place d'un corpus juridique renouvelé, capable de répondre efficacement aux défis posés par la cybercriminalité. Le droit pénal classique apparaît aujourd'hui largement inadapté face à la complexité et à la transversalité des infractions numériques, d'où la nécessité de développer un cyber droit pénal spécial du cyberspace. Dans cette perspective, les intervenants ont insisté sur l'urgence d'élaborer un corpus juridique structuré en matière de cyber droit pénal spécial, destiné à encadrer à la fois les cybercrimes et les cybermenaces émergentes. Ce dispositif devrait s'articuler autour d'une double approche.

Une approche multi-acteurs, qui impliquerait une coordination renforcée entre les Etats, les organisations internationales, les institutions financières ainsi que les organes spécialisés dans la répression des crimes. Une telle coopération est essentielle pour garantir l'accessibilité, le partage et la fiabilité des données de traçabilité, condition sine qua non de l'efficacité des mécanismes de poursuite et de prévention.

Une approche multi-niveau, qui mobilise l'ensemble des échelons juridictionnels, national, régional et international, afin d'assurer une circulation fluide du renseignement et une harmonisation des réponses judiciaires face à des infractions par nature transfrontalières.

Ainsi pensée, cette architecture juridique permettrait non seulement de renforcer l'efficacité de la lutte contre la cybercriminalité, mais également de poser les bases d'une gouvernance globale du cyberspace, plus cohérente, inclusive et adaptée aux réalités technologiques contemporaines. Les

discussions ont également permis de clarifier la distinction entre transition numérique et transformation numérique, cette dernière impliquant une mutation profonde des structures et des modes de gouvernance

31 mars 2026 : Dr. Coffi Dieudonné ASSOUVI, Directeur général du CAFRAD, a participé à la huitième édition du Florilège culturel sur le thème : « régionalisation avancée et gouvernance territoriale à l'ère de la vision royale et de l'intelligence artificielle Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, le 31 mars 2026 à l'Académie du Royaume.

31 mars 2026 : Conférence « le Rôle des Régions dans le développement des clusters maritimes côtiers au Maroc », organisée par l'Association des Régions du Maroc (ARM) en partenariat initiative WestMED, Rabat, Maroc. L'économie bleue compétitive et durable constitue, pour le Royaume, un levier majeur de création de valeur, d'emplois et de résilience territoriale. Sa mise en œuvre requiert un cadre d'action articulé autour de la gouvernance du littoral, de la planification stratégique, de la mobilisation des investissements et de la structuration des chaînes de valeur.

Dans cette perspective, le Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement (CAFRAD), en tant qu'acteur de transformation et de valorisation de l'économie bleue et promoteur d'une transformation systémique de l'Afrique fondée sur les transitions verte et durable, a pris part à cette conférence de haut niveau. La conférence a réuni plus de 150 responsables des institutions, présidents de conseils régionaux, acteurs économiques et partenaires internationaux autour des perspectives de développement d'une économie bleue inclusive, compétitive et durable.

Cette rencontre s'inscrit dans la dynamique nationale qui vise à structurer et déployer une économie bleue compétitive et durable fondée sur la valorisation des potentialités maritimes du Maroc et sur l'implication des territoires côtiers.

À cet effet, la conférence vise à :

- ✓ Informer les parties prenantes sur les rôles, les enjeux et les opportunités des clusters maritimes côtiers dans l'émergence de l'économie bleue ;
- ✓ Initier un dialogue stratégique sur des approches adaptées aux spécificités régionales marocaines ;
- ✓ Formuler des recommandations opérationnelles permettant une meilleure intégration des clusters dans le processus de conception et de mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'économie bleue (SNEB) ;
- ✓ Améliorer l'accès aux financements bleus et renforcer les capacités locales en matière de montage de projets intégrés.

7-9 avril 2026 : GITEX Africa Morocco 2026 : le plus grand événement tech et startups d'Afrique sur le thème : « *Accélérer la croissance de l'économie numérique africaine à l'ère de l'IA.* »

Du 7 au 9 avril 2026, et sur instructions de Monsieur le Directeur général, la délégation du CAFRAD, composée de Mme Najat YAHICH et de M. Zakaria SADDIK, a pris part à la quatrième édition du GITEX Africa Morocco 2026, tenue sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste.

Cet événement d'envergure internationale a rassemblé plus de 45 000 participants, près de 1 400 exposants issus de plus de 130 pays, ainsi qu'un large parterre de décideurs publics, de leaders technologiques et d'experts internationaux, confirmant ainsi son positionnement comme plateforme incontournable de l'innovation et de la transformation numérique en Afrique. Dans le prolongement de cette cérémonie, la délégation du CAFRAD a tenu une réunion de travail avec les responsables de l'Université Laval (Canada). Les échanges ont porté principalement sur la transformation numérique en Afrique ainsi que sur les opportunités de collaboration entre les deux institutions. Cette rencontre a été couronnée par la signature d'une convention de partenariat, marquant ainsi le lancement d'une collaboration prometteuse au service de la modernisation des administrations publiques africaines.

En outre, la participation du Dr Driss Kettani, Professeur en sciences informatiques à l'Université Al Akhawayn, a permis d'enrichir les discussions autour des perspectives de coopération en matière de formation, de recherche et de développement des capacités. Les échanges ont notamment mis en évidence le rôle déterminant des universités dans les processus de modernisation administrative à travers la production de savoirs, la formation continue et l'innovation technologique.

Par la suite, la délégation a assisté à un panel ministériel présidé par S.E. Professeure Amal El Fallah Seghrouchni, autour du thème : « La souveraineté numérique et la co-innovation : vers un modèle euro-africain de gouvernance

22 avril 2026 : Journée de la science : *Urgence nanoplastique sur la Terre : le rôle de la géographie humaine en temps de crise* en partenariat avec l'Université Mohammed V (UM5) de Rabat.

Chaque année, près de 11 millions de tonnes de déchets plastiques sont déversées dans les océans, constituant une menace majeure pour les écosystèmes marins et terrestres. Les particules plastiques, notamment les nanoplastiques, interagissent avec leur environnement en modifiant les propriétés physiques et chimiques des milieux naturels, avec des conséquences préoccupantes sur la biodiversité, les équilibres écologiques et, à terme, la santé humaine.

Conscient de l'ampleur de cet enjeu et fidèle à sa mission d'anticipation, le Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives pour le Développement (CAFRAD), institution panafricaine multidisciplinaire engagée dans la réflexion stratégique et la recherche appliquée sur les grands défis contemporains, a organisé, le 22 avril 2026 à son siège, en partenariat avec plusieurs institutions académiques et scientifiques, une journée de la science placée sous le thème : *Urgence nanoplastique sur la Terre : le rôle de la géographie humaine en temps de crise*.

Les travaux ont mis en évidence l'ampleur des risques liés à la prolifération des nanoplastiques, notamment leurs impacts sur la biodiversité, la sécurité alimentaire et la santé des écosystèmes. L'infiltration des particules plastiques dans les chaînes alimentaires aquatiques et terrestres, ainsi que les pertes annuelles de rendement agricole imputables à la pollution par les microplastiques, constituent autant de menaces qui appellent une mobilisation urgente.

Face à ces défis, les intervenants ont souligné la nécessité d'une approche résolument multidisciplinaire, associant notamment la biophysique, la nanotechnologie, la toxicologie moléculaire, la science des matériaux et la médecine, afin d'élaborer des stratégies concertées et innovantes. Ils ont également insisté sur le rôle fondamental de la géographie humaine, discipline qui analyse les interactions entre les sociétés, les territoires et la biosphère, dans la compréhension des dynamiques environnementales actuelles et l'élaboration de réponses adaptées aux crises écologiques contemporaines.

Au terme des échanges, un consensus s'est dégagé sur l'impérieuse nécessité d'orienter la recherche et l'action publique vers des solutions biologiques, durables et respectueuses des équilibres naturels, afin de préserver les écosystèmes et garantir un avenir viable aux générations futures.

Cette journée de la science a ainsi permis de réaffirmer le rôle du CAFRAD comme plateforme panafricaine de réflexion, d'innovation et de dialogue sur les défis émergents. Elle illustre son engagement constant en faveur d'une Afrique résiliente, durable et scientifiquement préparée aux mutations du XXI^e siècle. Face à l'urgence nanoplastique, il est désormais impératif de conjuguer les efforts, de décroïsonner les disciplines et d'inventer collectivement des solutions à la hauteur des enjeux. La protection de la biosphère, la préservation de la biodiversité et la sécurité des générations futures en dépendent.

20-28 avril 2026 : La 18^{ème} édition du Salon international de l'Agriculture au Maroc (SIAM) sur le thème : « Perspectives d'investissement agricole et animalier au Soudan à la lumière des transformations régionales vers la sécurité alimentaire ».

Le lundi 20 avril 2026, Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid a présidé la cérémonie d'ouverture de la 18^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture au Maroc "SIAM" organisé du 20 au 28 avril 2026 sous le Haut Patronage du Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste. Le SIAM 2026 à Meknès se déroule autour du thème « *Durabilité de la production animale et souveraineté alimentaire* », l'objectif est de relever la résilience agricole mais aussi sécuriser la production de viande et de lait tout en adoptant des pratiques utiles à garantir l'autonomie et protéger l'environnement, notamment par l'utilisation des technologies pour optimiser l'élevage. Cette rencontre internationale sur le site historique de Sahrij Souani rassemble au-delà de 70 pays, plus de 1500 exposants sur une superficie record de 370,000 m² et l'invité d'honneur est le Portugal.

18 mai 2026 : participation au programme de sélection des entreprises en phase d'accélération dans le cadre du projet SPEED AFRICA en partenariat avec la GIZ, Rabat, Maroc. Le projet est porté par un Hub ES Maroc, carrefour de l'entreprise sociale marocaine, créé par les jeunes africains au Maroc en vue de faciliter leur insertion et intégration. Le CAFRAD y a apporté son expertise en vue de la sélection des entreprises pouvant bénéficier du financement mis en place par GIZ. Il s'agit d'une initiative louable soutenue par le CAFRAD dans l'intérêt de la coopération sud-sud.

20 mai 2026 : participation du Dr. Coffi Dieudonné ASSOUVI, Directeur général du CAFRAD au séminaire scientifique sur le rôle de la société civile

dans le développement territorial africain global à la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de l'université II de Casablanca, le mercredi 20 mai 2026, à l'invitation de la Présidente de l'association Noor pour l'amitié maroco- africaine et le Mouvement Panafricain des Leaders (MPL). A cette belle occasion, un certificat de reconnaissance de sa précieuse contribution au rayonnement de la coopération sud-sud a été décerné au Dr. Coffi Dieudonné ASSOUVI. La cérémonie a été bénie par Monsieur le Gouverneur de la Préfecture Hay Mohammadi Ain Sebaa.

1^{er} juin 2026 : Journée mondiale de l'Afrique en collaboration avec le Président de l'Union africaine des Organisations des Transports et de la Logistique, le Président de la Fédération of Global & Green Information Communication Technonology – IFGICT, le Fondateur et Coordonnateur Général du Comité Africain de Développement Durable Intégré - CADDI (en cours de création), Conseiller stratégique de l'Union africaine et le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la région Rabat-Salé-Kénitra (qui a assuré le financement intégral de l'activité).

La communauté africaine a célébré ce lundi 1^{er} juin 2026 en différé, la Journée mondiale de l'Afrique. À cette occasion, le programme de développement durable intégré en Afrique a été lancé dont le pilotage sera assuré par le CAFRAD. Dr. Coffi Dieudonné ASSOUVI, Directeur général du CAFRAD, a reçu le Prix d'excellence du leadership africain, Personnalité de l'année 2025.

En raison de la coïncidence des agendas, le 25 mai 2026 sera célébré en différé le 1^{er} juin 2026 au siège du CAFRAD, à Rabat, Maroc.

La Journée mondiale de l'Afrique porte sur le thème : « ***Une vision Royale innovante du développement durable, fondée sur une souveraineté africaine partagée.*** »

L'enracinement africain du Maroc s'inscrit dans une profondeur historique, nourrie par des échanges spirituels, culturels et économiques remontant à plusieurs siècles. Cette dynamique s'est notamment poursuivie durant la période de décolonisation des États africains, lorsque Feu Sa Majesté le Roi Mohammed V réunissait, en 1961, plusieurs Chefs d'État du continent en vue d'adopter la Charte de Casablanca, visant à renforcer l'unité africaine.

Fidèle à ses engagements historiques et stratégiques, le Royaume du Maroc continue de porter, avec constance, sous la conduite et la vision panafricaine éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, une ambition forte en faveur d'une Afrique résiliente, solidaire et intégrée.

Une ambition portée par des initiatives majeures, des projets durables structurants et des mécanismes financiers innovants. Par cette vision Royale, qui allie pragmatisme économique et identité culturelle, le Royaume du Maroc propose une alternative forte aux modèles d'influence traditionnels en Afrique et se positionne comme un catalyseur de la transformation souveraine du continent, en vue d'en faire une puissance mondiale d'avenir.

Dans cette perspective s'inscrit la célébration de la journée mondiale de l'Afrique. Elle constitue un moment d'échange et une occasion privilégiée de promouvoir la solidarité entre les nations africaines et de mettre en lumière l'histoire du continent, ainsi que la richesse, la diversité de ses cultures et les défis contemporains auxquels il est confronté.

Adopter une approche innovante du développement durable, adaptée aux spécificités africaines, favorisant une souveraineté partagée devenue une nécessité impérieuse.

La Journée du 25 mai 2026 constitue à cet égard, un moment fort d'échanges pour célébrer cet événement symbolique à travers l'organisation d'activités scientifiques, culturelles et artistiques, en présence de hautes personnalités issues des sphères diplomatiques et ministérielles, ainsi que d'organisations africaines, internationales et du monde universitaire. Le Programme pour le Développement durable intégré de l'Afrique (PADDI) a été lancé à travers la signature d'un partenariat entre le CAFRAD et ses partenaires. Il comporte quatre volets : 1) programme de formation exécutive ; 2) plateforme ZLECAF virtuelle ; 3) définition des normes africaines de la durabilité et 4) élaboration des normes africaines de la transparence au sein de l'administration publique. **L'exécution de ce programme va commencer l'année 2026-2027.**

9-11 juin 2026 : Sommet-arabo-africain sur les territoires et *smart cities* organisé par le Directeur Général *Innovatel Engineering* avec la République du Sénégal et le Royaume de l'Arabie Saoudite comme pays d'honneur.

Dr. Coffi Dieudonné ASSOUVI, Directeur général du CAFRAD, préside du 9 au 11 juin 2026, le Sommet arabo africain sur les territoires et *Smart cities*, au Palais des congrès de Salé, Rabat. Défi : accélérer l'économie verte et la neutralité carbone pour des territoires et villes résilients et durables.

Le Sommet arabo-africain des Territoires et Smart Cities (**SAT-SC**), placé sous l'égide du Ministère de la transition numérique et de la Réforme de l'Administration, s'est tenu à Rabat du 9 au 11 juin 2026, en marge de la 4^{ème} édition du Congrès "*Pedagogic Arabo-Africa Smart City*", un événement international de grande envergure, placé sous le thème "**Accélérer l'Économie Verte et Renforcer la Neutralité Carbone pour des Territoires Résilients et Durables.**"

Cette manifestation a offert aux participants l'opportunité de présenter des innovations technologiques pour les villes et territoires intelligents, de tisser des relations entre acteurs clés (maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, Elues locaux et hauts cadres administratifs, architectes, urbanistes, etc.).

24 au 26 juin 2026 : Sixième édition du Forum Économique Fès-Meknès sur le thème : « *Réseaux de coopération : Pour un développement durable et inclusif* », Chambre de Commerce, d'Industrie et de Service (CCIS) de Fès Meknès - Président de la Fondation forum économique.

25 juin 2026 : participation à la conférence organisée par le Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'Etranger- Institut Marocain de Formation, de Recherche et des Etudes Diplomatiques (IMFRED), « les opportunités d'investissements et de l'environnement d'affaires au Maroc ».

Juin 2026 : préparation des travaux de la troisième édition du Forum-Salon International de la Mobilité, du Transport et de la Logistique, LOGITERE **2026**. Cette haute rencontre continentale se tiendra à Casablanca, au Royaume du Maroc, du 20 au 22 octobre 2026, **sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste et Lui accorde la victoire.**

Organisée en partenariat stratégique avec le Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement (CAFRAD), le Conseil Économique, Social et Culturel (ECOSOCC) de l'Union africaine (UA), le Ministère du Transport et de la Logistique du Royaume du Maroc, ainsi qu'avec le Conseil de la Région Casablanca-Settat, cette biennale est placée sous l'égide du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable du Royaume du Maroc, sous la thématique directrice :

4.2.3. Les activités hors du pays du siège du CAFRAD

2 décembre 2025 : Edition 2025 de la Journée mondiale des futurs, au siège de l'UNESCO placée sous le thème : « *Anticipation à l'ère de la volatilité.* », Paris, France.

14-15 octobre 2025 : Participation au colloque scientifique international de Cotonou sur le thème : « *A-territorialité et dé-territorialité de l'impôt : quelles conséquences pour le Bénin ?* », Centre d'Etudes et de recherches sur l'Administration et les Finances (CERAF), Université d'Abomey-Calavi, Société ouest-africaine des Finances publiques (SoaFiP), Ministère de l'Economie et des Finances du Bénin, Cotonou, Bénin.

Panel 3 : Quelles issues pour la fiscalité nationale ?

Communication présentée : « La transparence dans les transactions internationales : cas des industries extractives en Afrique ».

13-17 avril 2026 : Le CAFRAD é été représenté à la vingt-cinquième session du Comité d'experts de l'administration publique (CEPA), à New York aux Etats-Unis d'Amérique.

Dans le cadre du renforcement de la visibilité internationale du CAFRAD et de marquer la présence de l'Organisation intergouvernementale panafricaine sur la scène mondiale, et dans le but d'incarner le rôle d'acteur clé dans la gouvernance globale et africaine, le Directeur général du CAFRAD, Dr. Coffi Dieudonné ASSOUVI, engage le CAFRAD à participer activement et qualitativement aux rencontres mondiales d'importance capitale pour l'Afrique. Institution de premier plan en Afrique, le CAFRAD se veut désormais un vecteur du multilatéralisme ouvert et inclusif fondé sur les règles, l'humain, l'éthique, la solidarité et le codéveloppement.

Ambitionnant de construire en Afrique des administrations publiques performantes, humaines et inclusives, le CAFRAD a participé à la vingt-cinquième session du Comité d'experts de l'administration publique (CEPA), qui se tient du 13 au 17 avril 2026, au siège des Nations Unis (New York) aux Etats-Unis d'Amérique.

La session s'inscrit dans une dynamique internationale visant à repenser les modèles de gouvernance afin de mieux répondre aux défis contemporains. Placée sous le thème : « Des actions transformatrices, équitables, innovantes et urgentes pour rétablir la confiance, revitaliser les institutions et réaliser les Objectifs de développement durable : une perspective institutionnelle et de gouvernance ancrée dans le multilatéralisme », cette session souligne le rôle central des institutions publiques dans la construction d'un avenir plus durable, inclusif et résilient.

Les panels et les discussions ont porté sur plusieurs questions clés relatives au développement durable et à la bonne gouvernance.

11-15 juin 2026 : À l'invitation de Monsieur le Ministre des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication Sociale, au nom du Gouvernement de la République d'Angola, le Directeur général du Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement (CAFRAD), Dr. Coffi Dieudonné ASSOVI, a pris part à la sixième (6^{ème}) édition du Forum ANGOTIC 2026, sur le thème : *sur la voie de la transformation numérique*. L'événement, tenu du 11 au 13 juin 2026, à Talatona Convention Center (CCTA), Luanda, a pour objectifs de permettre aux participants d'engager les réflexions en vue de :

- de promouvoir une réflexion approfondie sur le potentiel de développement des TIC pour de nouvelles solutions d'affaires ;
- de présenter les nouveaux projets et technologies développés par les entreprises informatiques qui permettent d'améliorer la gestion et la qualité des services, d'accroître la productivité, de fidéliser la clientèle et de faciliter la prise de décisions stratégiques ;
- d'assurer une plus grande visibilité aux entreprises locales et au marché angolais dans son ensemble.

Intérêt et engagements du Directeur général du CAFRAD

La mission du Directeur général du CAFRAD à Luanda a prouvé son importance en termes de revitalisation et de dynamisation des excellentes relations de coopération entre le CAFRAD et la République d'Angola. Désormais, le CAFRAD peut compter sur la participation plus active et plus significative de l'Angola à ses activités. En outre, la mission a permis au Directeur général du CAFRAD de faire mieux connaître le CAFRAD et de le rendre plus visible au public angolais et aux participants au Forum ANGOTIC 2026.

Au terme de sa mission officielle à Luanda, en République d'Angola, le Directeur général du CAFRAD juge nécessaire et indispensable de poursuivre son programme de tournée dans les Etats membres afin de susciter leur remobilisation. Pour valoriser et rentabiliser cette tournée dans les Etats membres, le Directeur général du CAFRAD suggère, à cet effet, que les Gouvernements des Etats membres saisissent l'opportunité d'une activité dans leur pays, pour l'inviter à y prendre part. Au cours de sa participation à une manifestation dans le pays, les audiences, les séances de travail et les conférences pourraient être programmées en faveur du Directeur général du CAFRAD pour lui permettre d'échanger sur les activités du CAFRAD et d'assurer la visibilité de l'Organisation intergouvernementale panafricaine.

Les rencontres de proximité, d'explication et d'échanges entre le Directeur général du CAFRAD et les ministères et institutions de chaque pays membre pourraient contribuer à réhabiliter l'Organisation, à ancrer sa présence dans les Etats membres et à faire connaître son rôle à toutes les parties prenantes. Le mandat du CAFRAD couvre l'ensemble des domaines de l'action publique et concerne l'ensemble des ministères et institutions étatiques, y compris les parlements, les institutions constitutionnelles, les autorités administratives indépendantes, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile et le monde universitaire. Cependant, l'opinion courante réduit les activités du CAFRAD au seul ministère en charge de la Fonction publique ou de la Réforme de l'Administration ou de la

Transformation numérique ou l'oppose aux Écoles nationales d'Administration (ÉNA) dans les Etats membres. Il importe de démystifier cette opinion réductrice et de faire connaître l'immensité du potentiel transformatif de l'Etat et des organisations d'intégration régionale africaine du CAFRAD dans un monde en mutation où le capital humain bien formé, compétent et chevronné, constitue un atout stratégique et compétitif de chaque pays.

21-26 juin 2026 : Le Forum des Nations Unies sur la fonction publique 2026 se tiendra à Tbilissi, en Géorgie, du 23 au 25 juin 2026, sur le thème « Transformer les institutions publiques : promouvoir l'innovation, la responsabilité, la participation et l'inclusion ». Inauguré le jour de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique (célébrée chaque année le 23 juin), le Forum offrira aux administrateurs publics et aux professionnels du secteur une plateforme d'échange pour renforcer leurs capacités et partager leurs expériences en matière d'administration publique et de prestation de services.

4.2.4. Les conventions de partenariat

De février 2025 à mai 2026, 17 conventions de partenariat ont été signées avec les milieux de formation et de recherche en vue de la co-organisation des activités scientifiques ou de la production des connaissances dans l'intérêt des Etats membres (**cf. annexe 2**).

Le CAFRAD a renforcé son partenariat avec :

- les Nations unies, Comité des experts en Administration publique (CEPA) ;
- le Réseau d'administration publique des Nations Unies (UNPAN) ;
- l'Association internationale des écoles d'administration (AIEA) ;
- l'Institut international de Sciences administratives (IISA).

4.2.5. Les missions d'accompagnement et de conseil aux Etats membres

À la demande de certains Etats, le CAFRAD fournit d'informations sur les profils des meilleurs consultants, sur les formations et certaines questions préoccupantes.

Le CAFRAD facilite également la mise en contact et la création de réseaux de partenariat sur demande au profit des Etats.

4.2.6. Les activités de publications

Dans le souci de renforcer sa visibilité et d'attirer l'attention et l'intérêt des Etats membres, des partenaires et des autres parties prenantes, le CAFRAD publie sur son site web et sur les réseaux sociaux un article sur chaque événement ou chaque date en Afrique. Il s'agit des Journées célébrées par l'Union africaine (UA) et celles retenues par la communauté internationale dont les Nations Unies.

En ce qui concerne les Journées des indépendances des Etats africains, en plus de l'article disponible en ligne, la Direction générale adresse une lettre de félicitations et de vœux au Chef de l'Etat concerné. Plusieurs Chefs d'Etat

répondent à ces messages qui expriment non les bonnes intentions du CAFRAD à leur égard mais prouvent que l'Organisation existe et entend accompagner les transformations et la modernisation de l'Etat.

D'autres événements comme les attentats terroristes, les inondations et autres phénomènes affectant les Etats africains font l'objet d'une attention particulière du CAFRAD matérialisée par un message de soutien adressé aux plus hautes Autorités du pays concerné.

Des événements heureux comme la bonne tenue des élections démocratiques induisent de la part du CAFRAD l'encouragement et les félicitations de l'Etat en question.

Désormais, le CAFRAD est très regardant sur les enjeux de politique intérieure de chaque Etat pour en apporter son soutien, ses conseils, son encouragement ou son accompagnement. Il s'agit d'une activité inédite dans l'histoire de l'Organisation intergouvernementale panafricaine, initiée par le nouveau Directeur général, Dr. Coffi Dieudonné ASSOUVI, dans son engagement d'être à l'écoute et au service des Etats membres.

Ces publications régulières s'inscrivent dans le cadre du mandat du CAFRAD d'assurer la formation et le développement des capacités institutionnelles et humaines ainsi que de partage de l'information et des connaissances sur chaque pays et chaque événement. Elles permettent de mieux connaître chaque Etat africain et chaque commémoration. Ce faisant, le CAFRAD contribue non seulement au développement des capacités et des compétences mais aussi à la visibilité et au rayonnement international de chaque pays africain.

Cependant, la poursuite de cette activité d'importance aussi bien pour le CAFRAD que pour les Etats requiert des professionnels de la communication.

Par ailleurs, la nouvelle Direction générale a transformé les *Cahiers africains d'Administration publique (CAAP)* en *Revue africaine d'Administration publique intelligente (RAAPI)* conformément à la Décision du Conseil d'Administration du CAFRAD du 16 juillet 2025. Deux numéros de la RAAPI sont en préparation et sortiront bientôt.

Le Billet du Leader africain, le profil et le livret du CAFRAD sont toujours disponibles en version électronique.

Le CAFRAD souhaite également publier le format condensé du rapport d'activités du Directeur général approuvé par le Conseil d'Administration en vue d'être distribué aux Etats membres et aux partenaires du CAFRAD conformément aux principes de transparence de la gouvernance de notre institution commune et de la reddition des comptes.

De ce fait, le CAFRAD ambitionne de devenir un acteur institutionnel majeur, un allié et partenaire des Etats membres dans la conduite du changement transformationnel et des politiques publiques axées sur l'humain. Il entend assurer la veille stratégique, l'anticipation et l'analyse scientifique des événements internationaux dans l'intérêt des Etats membres.

Par ailleurs, le CAFRAD a contribué à la publication de deux ouvrages collectifs. Il s'agit de : *Géographie économique et politique de l'Afrique : risques et opportunités* avec le Coordonnateur du Master Géographie économique et politique de l'Afrique de l'Université de Mohammed V de

Rabat et Préface de l'ouvrage de Ibrahima Kalil DIAKITE et Pierre-Alain RAPHAN, *Transformer l'administration publique avec l'intelligence artificielle. Au-delà de la modernisation, la métamorphose* », Éditions du Net, octobre 2025.

4.2.7. Audiences au siège du CAFRAD : Le Directeur général du CAFRAD a reçu en audience :

3 juillet 2025 : Le Bureau de la Confédération des étudiants et stagiaires africains au Maroc (CESAM) : Initier un partenariat stratégique avec la CESAM au bénéfice des étudiants africains au Maroc.

Axes de discussions :

- renforcement de l'employabilité des étudiants africains, à travers des programmes adaptés et orientés vers le marché du travail régional et continental ;
- organisation des ateliers de réflexion conjoints, permettant aux étudiants d'être associés aux travaux intellectuels, scientifiques et stratégiques sur les grandes thématiques africaines ;
- création d'un espace de débats en faveur des étudiants, promouvant l'expression libre, critique et constructive des jeunes sur les questions de gouvernance, de développement et d'intégration régionale ;
- octroi de stages pour étudiants en master et doctorants, leur permettant d'acquérir une expérience professionnelle concrète au sein du CAFRAD.
- la CESAM pourra faire connaître le CAFRAD auprès des étudiants, en tant qu'acteur de référence dans la modernisation de l'administration publique en Afrique ;
- possibilité de faire bénéficier les étudiants de formations gratuites en vue du développement de leurs compétences, notamment à travers les plateformes ou programmes initiés par le CAFRAD ;
- apprentissage continu pour le développement des capacités, avec un accent sur l'autoformation, l'acquisition de compétences transversales et l'adaptabilité aux évolutions du monde professionnel ;
- implication des acteurs de la société civile, en particulier les jeunes leaders et associations universitaires, dans les dynamiques du partenariat ;
- co-organisation d'événements, conférences ou séminaires conjoints mettant en valeur les contributions des étudiants et du CESAM dans les débats panafricains ;
- faire de la CESAM des Ambassadeurs du CAFRAD au Maroc, en assurant la visibilité des missions du Centre auprès de la communauté académique et estudiantine.

13 janvier 2026 : Coordonnateur du Projet (en cours) de création d'une école africaine géopolitique : Pr. EL MALKI Moussa, Coordonnateur du Master en Géographie Economique et Politique de l'Afrique, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat – Université Mohammed V (UM5) de Rabat, Maroc. Echanges sur la mise en œuvre de programmes d'activités conjoints.

30 janvier 2026 : L'Académie africaine de Consulting et de Génie (ACG). Coopération et partenariat académique CAFRAD-ACG : vers la structuration

d'une nouvelle génération de gouvernance et de savoirs administratifs en Afrique. Les échanges stratégiques ont porté sur la présentation et la validation de la feuille de route.

10-12 février 2026 : Excellence Monsieur le Ministre de la Santé de la Gambie et Excellence Monsieur le Secrétaire d'État chargé du secteur hospitalier de l'Angola.

28 avril 2026 : Dr. Kettani Najib, Président de l'organisation Maroc-Afrique Culture & Développement (OMA) : Programme des actions et activités du Partenariat CAFRAD – OMA.

Vendredi 17 avril 2026 : Son excellence Monsieur le Ministre des Transports de la République d'Angola, accompagné par Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République d'Angola près le Royaume du Maroc à Rabat. Le Directeur général du CAFRAD, Dr. Coffi Dieudonné ASSOUVI, a reçu Monsieur le Ministre des Transports de la République d'Angola. Au menu des échanges jugés très productifs, la géologistique ou geo supply chain pour la révolution des transports intelligents et la mobilité urbaine durable en Afrique. Les deux parties ont convenu de travailler en bonne intelligence pour la transformation du secteur des transports et de la logistique en Afrique. Monsieur le Ministre des Transports de la République d'Angola a signé le livre d'or du CAFRAD pour reconnaître les efforts déployés par le Directeur général et souhaiter pleins succès à l'organisation panafricaine.

Le Centre africain de Formation et de Recherches administratives pour le Développement (CAFRAD) a reçu, à son siège à Rabat, une haute délégation du Ministère des Transports de la République d'Angola, conduite par Son Excellence Monsieur Ricardo Viegas d'ABREU, Ministre des Transports. Cette visite s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération Sud-Sud, conformément à la vision stratégique du CAFRAD qui vise à promouvoir des solutions africaines aux défis structurels du continent.

La délégation ministérielle a été accueillie par le Directeur général du CAFRAD, Dr Coffi Dieudonné ASSOUVI, en présence de ses collaborateurs et des partenaires de l'Institution, notamment l'Académie de Consulting et de Génie (ACG). La rencontre a été structurée autour de plusieurs interventions successives : le mot de bienvenue du Directeur général du CAFRAD ; la présentation de l'ACG et son exposé thématique ; l'intervention du Ministre des Transports de la République d'Angola.

Dans son allocution de bienvenue, le Directeur général a exprimé sa profonde gratitude à la République d'Angola pour son engagement constant et son soutien aux activités de l'Institution. Il a également salué la présence du Ministre des Transports, en soulignant l'importance de cette visite pour le renforcement des relations interafricaines, notamment entre le CAFRAD et la République d'Angola et la consolidation d'une vision partagée de la transformation globale et systémique de l'Afrique.

Le Directeur général a, à cette occasion, rappelé le rôle central du CAFRAD en tant que plateforme panafricaine de réflexion stratégique, de formation et d'accompagnement des administrations publiques africaines. Il a souligné que l'action de l'Institution s'articule autour des axes structurants, conçus pour répondre aux défis contemporains du continent.

L'Académie de Consulting et de Génie a présenté son exposé sur la géo-logistique et la connectivité, en mettant l'accent sur :

- la transition d'une logistique internationale classique vers une gestion intégrée des chaînes d'approvisionnement ;
- la création de valeur ajoutée par la collaboration entre acteurs ;
- la réduction des risques ;
- les notions de connectivité et d'ancrage comme leviers stratégiques.

Le Ministre des Transports de la République d'Angola a pris d'abord la parole pour exprimer sa reconnaissance au Directeur général du CAFRAD et pour l'accueil de sa délégation au sein de cette Institution. Il a ensuite présenté ses compliments à l'Organisation pour son rôle fédérateur de la transformation systémique de l'Afrique sur les plans.

Après les civilités, le Ministre a présenté un exposé sur les efforts entrepris par son pays en matière de modernisation du secteur des transports et de développement de la géo-logistique. Il a également mis en avant les opportunités offertes par l'Angola dans ce domaine et la volonté de renforcer la coopération avec le CAFRAD.

La rencontre s'est poursuivie par une visite des locaux du CAFRAD, permettant à la délégation de découvrir les capacités institutionnelles et les activités de l'Organisation. Les échanges ont confirmé une volonté commune de renforcer la coopération entre le CAFRAD et la République d'Angola, en faveur d'une Afrique plus intégrée, plus innovante et plus souveraine. Cette visite constitue une étape importante dans la consolidation des relations entre les deux parties et ouvre la voie à de nouvelles perspectives de coopération, notamment dans une logique de réciprocité des échanges et de partage d'expertises.

11-13 mai 2026 : en marge du Forum international de haut niveau, Son Excellence Monsieur Ziad A. A. ELHAJJAJI, Ministre d'Etat chargé de l'Économie numérique et de l'Intelligence artificielle de l'État de Libye et Son Excellence Monsieur Denis FRANCONIO MAC, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique République de Madagascar ainsi que deux représentants des Ministres du Gabon (Point focal du CAFRAD et Burundi (Ambassadeur du Burundi près la Royaume du Maroc à Rabat).

Vendredi 19 juin 2026 : les responsables de l'Académie de Consulting et de Génie (ACG) en vue de l'opérationnalisation de l'observatoire africain de la logistique et appui technique aux universités africaines en matière d'élaboration des offres de formation et de formation des universitaires sur les nouvelles normes de recherche.

Vendredi 19 juin 2026 : Son Excellence Monsieur Bienvenu OKIEMY, Ambassade extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Congo près le Royaume du Maroc à Rabat : le CAFRAD peut toujours compter sur Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur et sur la République du Congo. Les deux hauts diplomates ont échangé sur les programmes d'activités et la nouvelle vision transformative du CAFRAD, la question des contributions de la République du Congo au budget du CAFRAD, la désignation du point focal du CAFRAD au Congo, la possibilité de stages pour les étudiants et sur d'autres sujets d'intérêt commun. Le CAFRAD est plus qu'indispensable pour le Congo et pour l'Afrique. Il doit bénéficier de toutes les sollicitudes des Etats membres. Le haut diplomate congolais, par surcroît, Professeur

des universités, s'engage à apporter son expertise au CAFRAD à titre personnel et s'est montré disponible pour renforcer les excellentes relations entre le CAFRAD et son pays. Il entend agir dans le sens du renouveau de *membership* du Congo au sein de l'Organisation intergouvernementale panafricaine.

23 juin 2026 : le Bureau de la Communauté congolaise de la République Démocratique du Congo en vue de l'organisation d'un forum Maroc-RDC sur les opportunités d'investissements et d'affaires, les 29 et 30 juin 2026 au siège du CAFRAD.

4.2.8. Tournée des Ambassades et institutions : recueil des attentes des Etats membres vis-à-vis de l'Organisation et définir des pistes de collaboration

6 janvier 2026 : Ambassade de la République d'Angola

8 janvier 2026 : Ambassade de la République Togolaise

9 janvier 2026 : Ambassade de la République du Cameroun

Mardi 17 février 2026 : Dr. Coffi Dieudonné ASSOUVI, Directeur général du CAFRAD, reçu en audience par le Doyen et le Vice Doyen de la Faculté de médecine et de la pharmacie de l'université Mohammed V de Rabat, le mardi 17 février 2026. Objectif : mettre en place un cadre de partenariat entre le CAFRAD et la Faculté en vue de la transformation des systèmes sanitaires en Afrique : formation des acteurs, appui à l'élaboration des politiques publiques de santé intégrant l'IA et le numérique, recherche sur les nouveaux enjeux de la santé et maîtrise des circuits d'approvisionnement des médicaments en Afrique. C'est l'Afrique qui gagne.

4.2.9. Encadrement des stagiaires

Le CAFRAD accueille régulièrement des stagiaires en vue de leur immersion pratique, de leur professionnalisation et de leur opérationnalité. Il s'agit des stagiaires académiques et des stagiaires professionnels. Au titre de l'année 2025-2026, le CAFRAD a encadré 11 stagiaires dont un doctorant qui a soutenu sa thèse de doctorat en droit public le mercredi 10 juin 2026. Le service de ces stagiaires supplée un peu le manque du personnel. Il est souhaitable que ces stagiaires bénéficient d'un soutien financier de la part du CAFRAD.

4.2.10. Les activités de communication

Le CAFRAD a mis en œuvre une stratégie de communication offensive, conquérante et d'influence à travers le site web du CAFRAD. Le CAFRAD est aussi présent sur tous les réseaux sociaux. La communication institutionnelle en direction des Etats passe par les voies des Ambassades, des Points focaux et des Ministères.

Cependant, le CAFRAD souffre du manque de personnel professionnel en communication. De même, les communications électroniques en direction des Etats tombent parfois dans les spams.

Il convient de souligner que le CAFRAD communique suffisamment sur ces activités. Il reste assurer la publication en version papier et distribuable de son Magazine Impact Afrique, son livret, le profil, du rapport d'activités du Directeur général et d'autres documents d'information du public.

4.2.11. Identité-image-réputation de l'Organisation

Institution du Livre d'or au siège du CAFRAD. Une lettre circulaire a été distribuée aux Ambassades et aux Points focaux du CAFRAD dans les Etats membres d'en informer les plus hautes délégations des Etats membres en mission à Rabat de bien vouloir passer au siège du CAFRAD pour signer le Livre d'or et échanger sur la profondeur du rôle stratégique du CAFRAD en Afrique.

Décembre 2025-janvier 2026 :

Confection du logo vectoriel du CAFRAD normalisé et validé.

Confection des drapeaux et des fanions du CAFRAD et du Royaume du Maroc

Réalisation d'un nouveau papier à entête du CAFRAD

Confection du slogan du CAFRAD : Transformation-Expertise-Excellence

Distribution des courriers en version papier et en version électronique aux institutions basées à Rabat

Messages de vœux du Nouvel an 2026 : Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, Chef du Gouvernement, Présidente du Conseil d'Administration, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'Etranger (MAECAMRE, avec rapport de prise de fonction du DG du CAFRAD

Messages de vœux aux Chefs d'Etat des Etats membres et aux Ministres, aux Ambassadeurs.

Messages de vœux du nouvel an 2026 aux partenaires

4.2.12. Distinctions

Juin 2026 : Prix d'Excellence du Leadership africain avec distinction Personnalité de l'année 2025 dans la catégorie : **Coopération sud-sud et gouvernance diplomatique pour le développement durable** pour mon engagement remarquable et mon leadership exemplaire au service du développement durable, de l'intégration africaine et de la coopération sud-sud et en reconnaissance de ma contribution à la promotion des valeurs de paix, d'innovation et de gouvernance responsable sur le continent africain, décerné par le Président de l'Organisation africaine unie des Transports et de la Logique (AAOTL), le Président de la Fédération of Global & Green Information, Communication Technology (IFGICT) et International University of Excellence Education (IUEE) lors de la célébration de la Journée mondiale de l'Afrique, tenue le 1^{er} juin 2026, au siège du CAFRAD, à Rabat, Maroc.

Mai 2026 : Trophée et Certificat de reconnaissance décernés par Madame Salima ZIDANI, Présidente de l'Association Noor pour l'Amitié Maroc-africaine en reconnaissance de de mon rôle pionnier dans la formation et le renforcement des capacités administratives en Afrique et de ma précieuse contribution au rayonnement de la coopération sud-sud lors séminaire

scientifique sur *le rôle de la société civile dans le développement territorial africain global* à la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de l'université II de Casablanca, le mercredi 20 mai 2026, avec la bénédiction de Monsieur le Gouverneur de la Préfecture Hay Mohammadi Ain Sebaa.

Mai 2026 : Lettre de remerciements de Monsieur Denis FRANCONIO MAC, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Fonction publique de Madagascar à l'issue de sa participation au du Forum international de haut niveau sur le thème : « Intelligence artificielle, Transition numérique, Énergie et Connectivité en Afrique – Perspectives de Coopération internationale », tenu du 11 au 13 mai 2026, au siège du CAFRAD, à Rabat, Maroc.

Février 2026 : Distinction royale et obtention du Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, pour l'organisation du Forum international de haut niveau sur le thème : « Intelligence artificielle, Transition numérique, Énergie et Connectivité en Afrique – Perspectives de Coopération internationale », tenu du 11 au 13 mai 2026, au siège du CAFRAD, à Rabat, Maroc.

Février 2026 : Trophée de distinction scientifique décerné lors du Congrès international HealthTech'26 et du Global Summit of Digital Health, tenu du 10 au 12 février 2026, au siège du CAFRAD à Rabat, par la Société marocaine de Santé digitale (SMSD), l'université Mohammed V (UM5) de Rabat, l'université de Technologie de Troyes et l'université du Québec en Outaouais, Rabat, Maroc.

Juin 2025 : Trophée décerné par l'Ambassade de la République Togolaise à l'issue de l'organisation du colloque des dix ans de présence de l'Ambassade du Togo au Maroc sur le thème : le thème « *Consolider les acquis pour construire ensemble l'avenir* », tenu les 17 et 18 juin 2025, au siège du CAFRAD, à Rabat, Maroc.

Juin 2025 : Certificat de remerciements délivré par la Direction générale de la Fonction publique au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction publique de Madagascar pour ma contribution à l'organisation de la Journée africaine de la Fonction publique, le 23 juin 2025.

Janvier 2026 : Certificat de reconnaissance de mes engagements sans limite en faveur de la coopération sud-sud décerné par l'Entrepreneur Z et l'Association des Jeunes Entrepreneurs du Cameroun (AJEC), à l'issue du forum d'innovation et de partenariats Maroc-Cameroun, tenu le 22 décembre 2025, au siège du CAFRAD, à Rabat, Maroc.

4.2.13. Les activités de représentation

Le Directeur général du CAFRAD a représenté l'Organisation intergouvernementale panafricaine dans les manifestations commémorant les anniversaires d'indépendance des Etats membres et non membres et africains et non africains et /ou marquant la célébration d'une Journée, ainsi que dans toutes les manifestations officielles organisées par les Gouvernements au Maroc ou ailleurs.

La participation du Directeur général à ces activités, au-delà de la tradition diplomatique et politique, constitue des belles opportunités de communiquer sur les activités du CAFRAD, le faire mieux connaître, le valoriser et le

promouvoir auprès des parties prenantes et le vendre. Ces occasions offrent également des possibilités d'échanger sur les partenariats.

4.3. Difficultés de mise en œuvre

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa feuille de route stratégique et des programmes d'activités, le CAFRAD rencontre les défis ci-énoncés :

► la non-sollicitation et la non réaction de la part de la plupart des Etats membres :

À l'issue de la 60^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration du CAFRAD, tenue le 16 juillet 2025, toutes les huit (8) décisions et leurs annexes, le rapport du Comité exécutif et le rapport du Conseil d'Administration ainsi que la feuille de route stratégique, les programmes d'activités et les projets prioritaires ont été distribués à tous les Etats membres par voies des Ambassades, des Points focaux et des Ministères. Cependant, presque aucun Etat n'a sollicité le CAFRAD pour l'organisation d'une activité, soit au siège du CAFRAD, soit dans le pays concerné. La Direction générale a adressé une correspondance sollicitant l'organisation par des Etats des activités sur leur territoire ou la contribution ou la proposition d'autres activités que le CAFRAD pourrait coorganiser avec eux, mais l'engouement n'a été de mise.

Le paiement des contributions financières au budget du CAFRAD par les Etats leur donne le droit de demander des services à l'Organisation. D'ailleurs, le CAFRAD a été créé par les Etats pour accomplir une mission de service public commune à tous les Etats, qui apporte une haute valeur ajoutée à la modernisation et la transformation des systèmes d'administration et de gouvernance. Le mandat du CAFRAD couvre l'ensemble des domaines de l'action publique, donc de l'Etat, allant de la sécurité globale, la cybersécurité, les questions de santé, d'industrialisation, d'intelligence économique, les *soft skills*, la diplomatie nouvelle, à la promotion de nouvelles normes de gouvernance et de développement en passant la coopération sud-sud, l'intégration régionale et le *benchmarking et les métiers du futur*.

Sans la sollicitation et l'acceptation des Etats membres d'organiser et de participer à la mise en œuvre de la feuille de route stratégique et des programmes d'activités du CAFRAD, la Direction générale ne peut rien faire. Elle est au service des Etats membres.

Il est important de souligner que depuis ma prise de fonctions en 2024, le CAFRAD a amorcé une véritable dynamique et propose des thèmes de formation et de recherche qui répondent aux besoins et défis des Etats membres. Il s'agit des thèmes d'actualité, éminemment pertinents.

► les insuffisances des textes fondamentaux du CAFRAD se manifestent par :

- leur obsolescence par rapport à l'évolution du CAFRAD et des enjeux de l'action publique postmoderne ;
- l'inexistence d'un organigramme approprié du CAFRAD (la Convention d'établissement et le statut du personnel définissent chacun un organigramme mais aucun n'est approprié, ni appliqué. Normalement, la Convention d'établissement du CAFRAD et le Statut du personnel ne sont

pas des documents juridiques appropriés dans lesquels doivent être détaillés les règles portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de l'Organisation intergouvernementale panafricaine. Il faut un autre instrument juridique séparé des deux premiers pour définir ces règles clairement) ;

-l'inexistence de structure organisationnelle adéquate du CAFRAD ;

-l'inexistence de règles juridiques fixant l'organisation et le fonctionnement de la Direction générale ;

- les textes émaillés de beaucoup d'erreurs ;

-l'inexistence de formalisme de publication des actes juridiques du CAFRAD (Journal officiel du CAFRAD) ;

- la non- définition claire du statut juridique du Directeur général, les critères et le processus de son élection et de son évaluation, son régime de responsabilité et ses avantages ;

- la non prise en compte des nouvelles évolutions institutionnelles : structures de la planification, de l'évaluation, d'audit, d'intelligence économique, de gestion des risques ;

- la non définition des critères d'évaluation de la performance du personnel, de son avancement et de sa promotion ;

-la caducité du barème des cotisations des Etats membres (le Conseil d'Administration dans ses décisions a jugé insuffisant le barème prévu par les textes en vigueur depuis 1962 et la nécessité de le réviser à la hausse pour donner plus de ressources à l'Organisation) ;

- la non-adaptation des textes à la gestion axée sur les résultats et la performance et aux transformations en cours ;

►**l'inexistence de moyen roulant (véhicule) pour le CAFRAD** contraignant le Directeur général et le personnel à utiliser les moyens de transport en commun pour leurs déplacements, même les plus officiels.

►**le manque de personnel professionnel expert sur le cœur de métier de l'Organisation qui ne dispose que du personnel de soutien au nombre de huit (8 agents dont 3 hommes et 5 femmes :**

Le manque de personnel s'explique par l'inexistence :

- de personnel sur le cœur de métier du CAFRAD (formation, recherche, consultation, conseil, administration publique, gouvernance, management public, etc) ;

- de spécialiste en sciences de l'éducation, en andragogie, technopédagogie et en psychopédagogie des adultes ;

- d'une équipe de veille pour détecter les menaces et les opportunités du marché de la formation, de la recherche et de la consultation qui s'est mondialisé, en vue d'anticiper les évolutions et de proposer une nouvelle offre plus adaptée et distinctive. Pour y parvenir, il faut que l'Organisation possède des compétences distinctives. Or, le CAFRAD n'en dispose pas ;

- **de Compétences distinctives** : les compétences distinctives d'une organisation sont les connaissances et les savoirs - faire qui lui permettent de se différencier de façon significative, avantageuse et durable des organisations concurrentes. Elles sont parfois présentées sous le terme de "domaines d'excellence ;

- de personnel spécialiste du management par objectifs, du management de projet, de la gestion axée sur les résultats et la performance ainsi que

du management par les ressources ou **resource-based view (RBV)** est un cadre de gestion utilisé pour déterminer les ressources stratégiques susceptibles de fournir un avantage comparatif à une entreprise. L'entreprise peut exploiter ces ressources pour obtenir un avantage concurrentielle durable ;

- du personnel pour le CAFRAD Group Consulting et le conseil ;
- de personnel scientifique, expert, chercheur, pouvant mener des activités à haute valeur ajoutée dans l'intérêt des Etats membres ;

► **la question du financement ses activités et la** réticence des bénéficiaires des activités du CAFRAD à payer les prestations que l'Organisation offre :

Au terme de la 60^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration du CAFRAD, l'organe suprême a recommandé la mise en place des formations payantes et la communication PUSH. Au titre de l'année 2025-2026, le CAFRAD a proposé aux différentes parties prenantes et aux Etats membres des modules de formation payante, mais personne ne s'y intéresse alors que les mêmes formations proposées par d'autres institutions ou cabinet coûtant plus cher, trouvent des participants africains. Par exemple, le CAFRAD a élaboré un module sur la diplomatie et l'intelligence économique avec le concept de cyberdiplomatie ou diplomatie numérique, qui n'a reçu aucun inscrit tout au long de l'année.

Par ailleurs, les banques et entreprises sollicitées ne répondent pas favorablement à la requête de financement des activités du CAFRAD.

► **les difficultés financières se justifie par :**

- l'inexistence de personnel hautement qualifié et compétent pour mener des activités à haute valeur ajoutée dans l'intérêt des Etats membres ;
- l'absence d'organisation d'activités présentielle depuis mars 2020 en raison d'inexistence d'expert : aucune activité n'a été organisée dans l'intérêt des Etats membres depuis plus de 5 ans ;
- l'inexistence de personnel pouvant développer le CAFRAD Group Consulting et gagner des marchés de formation ou de recherche générateurs de ressources financières ;
- l'inexistence de personnel susceptible de rechercher des financements innovants (donateurs, mécènes, philanthropes, partenaires institutionnels);
- l'exécution à perte de toutes les activités du Centre ;
- la gestion peu orthodoxe des ressources du Centre ;
- le non-paiement régulier et l'accumulation des arriérés de contributions dues par les Etats membres ;
- la faiblesse du barème de cotisation annuelle des Etats membres depuis 1971;

4.4. Perspectives

Le CAFRAD, un instrument au service des Etats membres qui doivent le considérer ainsi et s'en servir au mieux de leur développement inclusif.

Les Etats membres sont invités à solliciter le CAFRAD pour leurs travaux d'étude, de recherche, de formation continue, d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques ainsi que le pilotage des projets intelligents et complexes, la recherche des investisseurs et de financements innovants.

Normalement, chaque année, chaque Etat membre doit prévoir dans son plan de travail annuel les thématiques de formation et les cibles à confier au CAFRAD pour exécution. Il s'agit pour les Etats membres de considérer le CAFRAD comme un instrument au service de leur développement. En le considérant ainsi, les Etats membres peuvent allouer au CAFRAD une partie des fonds publics destinés aux prestations intellectuelles. L'investissement dans le capital humain étant une priorité pour tous les Etats, le CAFRAD devrait bénéficier de ces ressources pour répondre à leurs besoins.

Désormais, chaque année, le CAFRAD transmettra aux Etats membres un projet de plan de travail annuel pour inspirer leur plan de développement des talents.

Par exemple, en novembre 2024, le Directeur général du CAFRAD a été sollicité par la République de Guinée pour prendre part au Séminaire gouvernemental : le pilotage de la performance publique globale : rôles et responsabilités des membres du Gouvernement.

J'ai également participé aux activités organisées par la République du Bénin et la République d'Angola à l'invitation des autorités compétentes.

Après avoir défini les bases d'une Organisation capable de répondre aux attentes légitimes des Etats membres, il sera envisagé de procéder au recrutement du personnel professionnel expert et de soutien en vue de consolider les acquis et de progresser sur la voie de l'amélioration continue.

4.5. État du CAFRAD en juin 2026

Tout bien considéré, le CAFRAD est réhabilité dans son mandat et positionné sur les grands enjeux de gouvernance et de développement humain intégral et durable ainsi que des futurs transformateurs en Afrique. Avec ses activités impactantes et sa présence sur les réseaux sociaux, il est maintenant bien connu sur la scène africaine et mondiale. Il est sollicité d'un peu partout pour apporter son expertise. Par *l'International Association of Schools and Institutes of Administration (IASIA)* de la Grèce lui a adressé le 24 juin 2026 une invitation à une session-panel spéciale lors de la conférence annuelle de l'IASIA 2026, qui se tiendra du 12 au 16 octobre 2026 à Athènes, en Grèce.

Avec mon équipe dont la résilience est à saluer, j'ai réussi à le positionner comme un instrument au service des grandes problématiques de développement de l'Afrique. Il entend jouer pleinement son mandat de transformation de l'Afrique, de modernisation des systèmes d'administration et de gouvernance ainsi que d'amélioration continue des offres de services publics axées sur l'humain.

Ces comptes rendus traduisent beaucoup plus qu'une simple réhabilitation de l'Organisation intergouvernementale panafricaine. Ils témoignent d'un positionnement institutionnel et diplomatique de très haut niveau qui

honore non seulement le CAFRAD, mais également l'ensemble du continent africain.

Les activités démontrent clairement que le CAFRAD, sous mon leadership, est désormais perçu comme un partenaire stratégique incontournable dans les réflexions sur l'avenir de la gouvernance publique africaine.

J'ai été particulièrement marqué par la profondeur des échanges portant sur la transformation numérique, les mutations géopolitiques et géoéconomiques ainsi que la préparation de l'Afrique aux grands enjeux internationaux. Ces thématiques constituent aujourd'hui le cœur même des défis de notre continent.

Le Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement (CAFRAD), Organisation intergouvernementale panafricaine, a été créé par les Etats pour les Etats et servir leurs intérêts et besoins en matière de management du développement, de modernisation des systèmes d'administration publique, de gouvernance et de transformation globale.

Le CAFRAD étant une organisation internationale ayant la personnalité juridique internationale au Maroc et dans chaque Etat membre, travaille dans un cadre partenarial et reste ouvert aux exigences spécifiques de chaque partenaire si ce dernier lui en fait part.

Depuis la prise de mes fonctions, je me suis engagé à travailler en bonne intelligence avec les institutions et ministères des Etats membres sous la haute Autorité du Conseil d'Administration du CAFRAD. Le soutien politique, diplomatique, institutionnel et financier des Gouvernements constitue le premier gage de la survie du CAFRAD. À cet effet, je m'évertue à tenir mes engagements vis-à-vis des Etats et à œuvrer inlassablement pour la réhabilitation de l'Organisation conformément aux orientations des Etats membres.

La nouvelle direction du CAFRAD a prouvé tout au long de l'année 2025 sa capacité à travailler en bonne intelligence avec l'ensemble des Etats africains pour créer une dynamique institutionnelle, cohérente et pertinente de développement, préparer, former et faire émerger une nouvelle génération de leaders africains capables de peser sur le cours des agendas internationaux, de contribuer à rééquilibrer le nouvel ordre mondial en faveur du continent et d'œuvrer pour l'autosuffisance alimentaire des populations africaines. Le CAFRAD constitue un creuset de création de la valeur et de l'excellence, de résolution des problèmes africains par des approches africaines, de construction de la confiance des Africains en l'Afrique, d'harmonisation et d'africanisation de la formation des cadres supérieurs¹, ainsi que de promotion de la Vision royale de coopération Sud-Sud.

Je voudrais très respectueusement formuler le vœu que le CAFRAD soit, comme à l'accoutumée, soutenu, par l'ensemble des Etats membres, dans ses engagements de transformation institutionnelle dans l'intérêt de tous les Etats membres. Il s'agit de mener des actions courageuses pour faire du CAFRAD un centre d'excellence unique en Afrique en matière de construction, de modernisation et de transformation des administrations publiques et de soutien au management africain. Au regard des mutations complexes, protéiformes et exponentielles à l'échelle globale et africaine,

¹ Discours et interview de Sa Majesté le Roi Hassan II que Dieu l'ait en sa sainte miséricorde, à la Conférence du CAFRAD, 18 septembre 1972, Ministère de l'Information, 1990.

ainsi que l'obsolescence rapide des compétences à l'ère des intelligences artificielles, le CAFRAD doit rester et demeurer un outil stratégique pour l'Afrique en termes de mobilisation et de renouvellement de l'expertise, d'innovation technologique, de partage de meilleures pratiques (*benchmarking et best practices*) ainsi que de promotion de la coopération Sud-Sud.

Le personnel et moi, travaillons dans des conditions difficiles mais nous arrivons à nous surpasser pour produire des résultats ci-dessus exposés. La réforme aboutie du CAFRAD nous permettra de mettre en place une véritable approche axée sur la performance et l'évaluer avec les indicateurs clé de performance. Les critères d'évaluation du rendement du personnel étant déjà disponibles.

Je voudrais exprimer ici toute ma profonde gratitude aux plus hautes Autorités marocaines, notamment Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et à celles des autres Etats membres ainsi qu'aux partenaires pour la confiance qui nous été accordée et le soutien de toute forme dont nous bénéficions.

V. Mise en œuvre de la Décision 2025/60/n°8/008/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du budget, gestion juillet 2025-juin 2026.

5.1. Rappel du contenu de la décision du Conseil d'Administration

Article premier : Le budget, gestion juillet 2025-juin 2026 du Centre africain de Formation et de Recherche administratives pour le Développement (CAFRAD), annexé à la présente Décision, est approuvé par la 60^{ème} session ordinaire Conseil d'Administration tenue à Rabat (Maroc) le 16 juillet 2025.

Article 2 : Le budget approuvé comprend essentiellement les contributions des Etats membres qui financent la totalité des dépenses de fonctionnement du Centre ainsi que les ressources financières générées par les activités de l'Organisation panafricaine. Ce budget est équilibré en recette et en dépense à la somme de 2.895.116 \$US contre 1.307.213 \$US pour l'exercice antérieur.

Article 3 : À l'issue de l'approbation du budget du CAFRAD, gestion 2025-2026, le Conseil d'Administration du CAFRAD a recommandé de rendre les formations visibles et disponibles à l'inscription en amont et proposer une stratégie marketing PUSH pour garantir la visibilité des activités et des formations du CAFRAD.

Article 4 : Le Directeur général, l'Agent comptable du CAFRAD et le Contrôleur financier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente Décision qui sera publiée partout où besoin sera.

5.2. Mesures de mise en œuvre

Aux termes des dispositions de l'article 19 du Règlement financier et comptable du CAFRAD en date du 22 novembre 1985, les dépenses et les recettes budgétaires du CAFRAD sont exécutées conformément aux dispositions du présent règlement. Le Directeur général engage les dépenses imputables au budget du CAFRAD, constate et liquide les droits du Centre. Il a seul qualité pour procéder à l'émission des titres constatant ces droits et charges (art. 26).

Exécution des recettes

Les recettes du CAFRAD proviennent essentiellement des contributions financières des Etats membres au budget du CAFRAD. Le tableau 1 renseigne sur l'exécution des ressources.

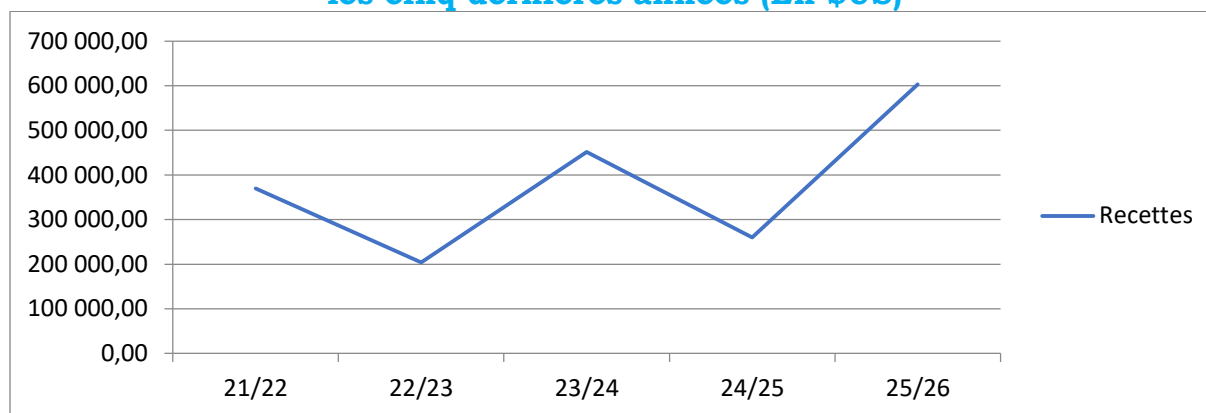
	Ressources		Montant	%
1	Ressources prévisionnelles		2 895 116,00 \$US	100 %
2	Ressources effectivement recouvrées	Contributions	587 689,54 \$US	
		Prestations de service	5 026,90 \$US	
		Autres	9 970,47 \$US	

	Total	602 686,91 \$US	20,82 %
--	--------------	------------------------	----------------

Tableau 2 : Les contributions financières des Etats membres
En \$US

Pays	Montant annuel	Nombre d'années payées	Les années payées	Montant total
Cameroun	20 160,00	1	2024-2025	20 160,00
Cote d'Ivoire	30 240,00	1	2021-2022	30 240,00
Guinée Conakry	10 080,00	8	De 2008-09 au 2015-16	80 640,00
Madagascar	10 080,00	2	2024-2025 et 2025-2026	20 160,00
Mali	10 080,00	1	2024-2025	10 080,00
Maroc	73 909,64	1	2025-2026	73 609,54
Mauritanie	10 080,00	15	De 2008-09 au 2011-12 De 2013-14 au 2022-23 Et 2024-25	151 200,00
Sénégal	20 160,00	5	De 2020-21 au 2024-25	100 800,00
Tunisie	20 160,00	2	2024-2025 et 2025-2026	40 320,00
Zimbabwe	20 160,00	3	22-23/23-24/24-25	60 480,00

Evolution des recettes pendant les cinq dernières années (En \$US)



Exécution des dépenses

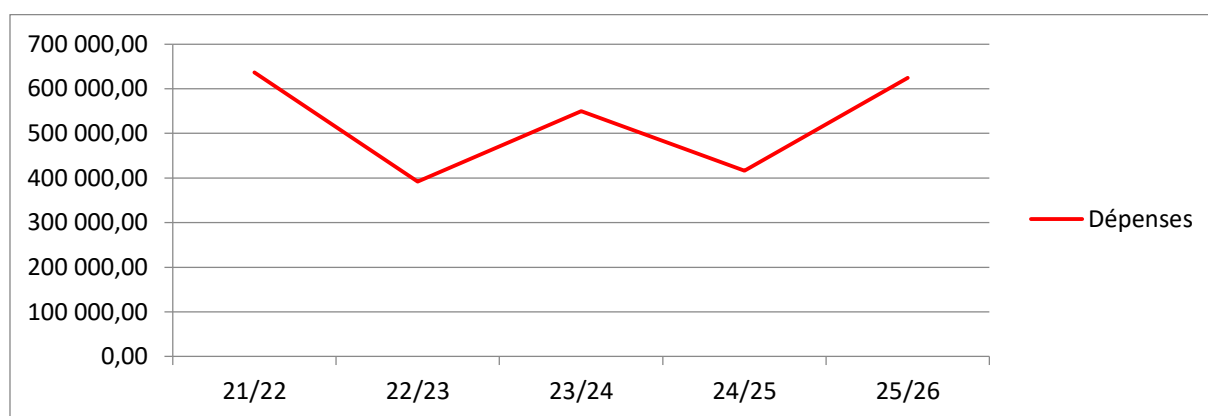
Le tableau 3 renseigne les dépenses effectivement exécutées

Dépenses		Montant	%
Dépenses prévisionnelles		2 895 116,00 \$US	100%
Dépenses effectivement exécutées	Salaire du personnel	284 994,00 \$US	
	Frais de mission	35 237,00 \$US	
	Activités	97 636,00 \$US	
	Fonctionnement	11 285,00 \$US	
	Règlement de dettes	193 594,00 \$US	
	Dépenses en capital	1 700,00 \$US	

	Total	624 401,00 \$US	21,57%
--	--------------	------------------------	---------------

Fonctionnement : eau, électricité, postes, internet, téléphone, fourniture de bureau, matériels et équipements informatiques, entretien et réparation
L'exécution du budget de l'année juin 2025-2026 par rapport aux 5 dernières années en graphique

Evolution des dépenses réalisées pendant les cinq dernières années (En \$US)



5.3. Difficultés de mise en œuvre

L'exécution du budget du CAFRAD en recettes et en dépenses est toujours soumise aux aléas des contributions financières des Etats membres. Le paiement des prestations de service offertes par le CAFRAD souffre encore de la réticence de la part des différentes parties prenantes. Il est à espérer que le rétablissement de la crédibilité et l'aboutissement de la réforme complète et globale du CAFRAD pourraient attirer les sponsors et les financeurs.

5.4. Perspectives

Le Conseil d'Administration du CAFRAD a toujours recommandé non seulement le paiement régulier des contributions financières des Etats membres au budget du CFARD mais aussi leur réévaluation à la hausse. Cette recommandation sera exécutée à travers la réforme complète et globale du CAFRAD en cours. En attendant, le recrutement des professionnels de levée de fonds, d'établissement de partenariat et de mobilisation des ressources ainsi que des managers de projets pourrait soutenir le financement des activités du CAFRAD. L'amplification de la communication et du marketing est aussi indispensable.

Conclusion générale

Le CAFRAD est devenu « la maison de la transformation de l'Afrique », la maison de réflexions sur l'avenir de la gouvernance en Afrique, une organisation africaine crédible, apprenante, agile et résiliente, résolument engagée dans la construction de « l'Afrique que nous voulons » et des Etats capables.

L'année juillet 2025-juillet 2026 s'est achevée avec les efforts du CAFRAD de contribuer à la transformation globale, structurelle et systémique des administrations publiques africaines, au soutien du management africain et du changement transformationnel des systèmes de gouvernance publique.

En effet, dans un monde globalisé, volatil, incertain, turbulent et compétitif en pleine reconfiguration géopolitique, et dans une Afrique à la quête d'un modèle de développement durable et inclusif, le CAFRAD poursuit ses efforts de contribuer à construire « l'Afrique que nous voulons » et à répondre aux grandes problématiques de développement du continent.

L'un des engagements phares de la nouvelle direction que j'ai le privilège de diriger depuis mon élection le 9 juillet 2024 en qualité de Directeur général par la 59^{ème} session du Conseil d'Administration consiste à : « *faire du CAFRAD un centre d'excellence leader, une école d'application, de production des idées innovantes, des connaissances actionnables, des compétences et des talents au service de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, des Objectifs de Développement durable (ODD) 2030 des Nations Unies et des programmes nationaux de développement.* »

À cet effet, tous les Etats africains sont sollicités pour adhérer à la nouvelle vision que porte le CFARAD, qui se veut désormais la plateforme de la construction de l'unité et de stabilité africaines à travers l'édification des Etats propulsifs, capables, modernes, développementaliste, managers et stratèges.

L'année juillet 2025-juin 2026 a également été marquée par une dynamique particulièrement positive de coopération académique et institutionnelle entre le CAFRAD et les structures universitaires et non académiques. Les actions conjointes menées, notamment en matière de formation, d'échanges scientifiques et d'ouverture des élites et leaders africains aux enjeux contemporains de la gouvernance et du développement en Afrique, constituent des acquis tangibles...

Il urge donc d'accélérer la transformation institutionnelle du CAFRAD et de le doter davantage de moyens humains, organisationnels et financiers à la hauteur de sa sollicitation.

Annexes

Annexe 1 : Les engagements du CAFRAD rénové pour la transformation profonde numérique, énergétique, écologique et intelligente de l'Afrique

Annexe 2 : Liste des conventions signées

Annexe 1 : Les engagements du CAFRAD rénové pour la transformation profonde numérique, énergétique, écologique et intelligente de l'Afrique

**Première édition Forum international de haut niveau sur :
*L'Intelligence Artificielle, Transition numérique, Energie et
Connectivité en Afrique :***

Perspectives de Coopération internationale

Organisateurs : CAFRAD en partenariat avec le Ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration (MTNRA), l'UNESCO et l'ICESCO.

11-13 mai 2026

Rabat, Maroc

تحت الرعاية السامية لصاحب الجلالة الملك محمد السادس

Sous le Haut patronage de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI

Under the High Patronage of His Majesty, The King Mohammed VI

FORUM INTERNATIONAL

Intelligence Artificielle, Transition Numérique,
Energie et Connectivité en Afrique

Perspectives de Coopération Internationale

Programme



1^{ere} Edition
Organisateur
CAFRAD

Prospects for International Cooperation

-  INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
-  TRANSITION NUMERIQUE
-  ENERGIE DURABLE
-  CONNECTIVITE TECHNOLOGIQUE
-  COOPERATION INTERNATIONALE



RABAT: 11 - 13 MAI 2026

Les engagements du CAFRAD rénové pour la transformation profonde numérique, énergétique, écologique et intelligente de l'Afrique
Engagements de Rabat pour une Afrique numérique et énergétiquement durable

La première édition du Forum international de haut niveau sur la transformation numérique, énergétique, écologique et intelligente de l'Afrique porte sur le thème :

« Intelligence Artificielle, Transition numérique, Energie et Connectivité en Afrique : Perspectives de Coopération internationale », sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste et Le Glorifie.

Placée sous l'égide de Madame la Professeure **Amal EL FALLAH SEGHROUCHNI**, Ministre Déléguée auprès du Chef du Gouvernement Chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration, Présidente du Conseil d'Administration du CAFRAD, elle s'est déroulée du lundi 11 au mercredi 13 mai 2026, au siège du CAFRAD, à Rabat, Royaume du Maroc. Désormais, ce Forum baptisé Forum international de haut niveau sur la transformation numérique, énergétique, écologique et intelligente de l'Afrique est institutionnalisé comme l'une des activités annuelles phares du CAFRAD.

Le Forum bénéficie du partenariat actif de l'UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, de l'ICESCO – Organisation du Monde Islamique pour l'Éducation, la Science et la Culture, du Ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration et du Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable du Maroc ainsi que les partenaires américains, européens et asiatiques.

Les travaux du Forum ont été dirigés par Dr. Coffi Dieudonné ASSOUVI, Directeur général du CAFRAD avec le soutien d'un comité d'organisation.

Les participantes et participants audit Forum sont les Ministres et les hauts fonctionnaires des Etats membres, en charge de la transition numérique, de la réforme administrative, de la modernisation de l'État et de la fonction publique ; les Points focaux du CAFRAD dans les Etats membres, les

Ambassadeurs et Chargés d’Affaires des États membres du CAFRAD; les Directeurs généraux des Écoles nationales d’Administration (ENAs), ainsi que les responsables d’institutions de formation publique et de leaders administratif ; les Représentants d’organisations et d’institutions internationale telles que : UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l’Éducation, la Science et la Culture, l’ICESCO – Organisation du Monde Islamique pour l’Éducation, la Science et la Culture ; le Ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l’Administration, le Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable du Maroc ; les universitaires, chercheurs, formateurs et praticiens spécialisés dans l’intelligence artificielle, la gouvernance publique, la réforme administrative et la transformation numérique ; les étudiants et jeunes professionnels en politique publique, en IA, en gouvernance ou en affaires publiques ; et les partenaires venus des Etats-Unis d’Amérique, de l’Europe et de l’Afrique, les experts et acteurs de la société civile et du secteur privé.

Les technologies numériques transforment radicalement notre monde. Elles pourraient être extrêmement bénéfiques au bien-être et au progrès des peuples et des sociétés, ainsi qu’à la planète, et nous font espérer une réalisation plus rapide des objectifs de développement durable.

Nous, participantes et participants au Forum international de haut niveau sur la transformation numérique, énergétique, écologique et intelligente de l’Afrique, prenant conscience qu’il est impérieux pour l’Afrique de développer l’approche intégrée de la gouvernance des intelligences artificielles (IA), de la transformation numérique, de la transition énergétique, écologique et intelligente en vue de promouvoir un développement humain intégral durable.

Une approche de l’IA fondée sur les droits de l’homme, la cybersécurité, la souveraineté numérique et africaine est déterminante pour le développement durable et l’intégration de l’Afrique dans la gouvernance mondiale.

Pour ce faire, nous prenons appui sur :

- les Objectifs de Développement durable (ODD) des Nations unies à l'horizon 2030 ;
- l'Agenda de l'Union africaine (UA) intitulé : « *l'Afrique que nous voulons* » ;
- le Pacte pour l'avenir adopté le 20 septembre 2024 par l'Assemblée général des Nations unies ;
- le Pacte mondial des Nations Unies (*Global Compact*) est une initiative volontaire lancée en 2000 invitant les entreprises à adopter une attitude socialement responsable ;
- la stratégie continentale sur l'IA, adoptée par le Conseil Exécutif de l'UA lors de sa 45e session ordinaire tenue les 18 et 19 juillet 2024 à Accra, République du Ghana ;
- la recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle, adoptée le 23 novembre 2021.

Nous engageons les Etats africains, l'Union africaine (UA), les Communautés économiques régionales africaines, le secteur privé, la société civile, les universités et centres de formation et de recherche, d'ici à 2030, à :

Objectif 1 : Définir les priorités stratégiques du CAFRAD tout en élargissant ses domaines d'intervention.

Un CAFRAD rénové au service de la transformation globale, structurelle, systémique et profonde de l'Afrique.

1. Accélérer la transformation institutionnelle et la modernisation du CAFRAD aux fins de le doter des moyens institutionnels, juridiques, financiers et humains nécessaires et suffisants pour faire aux enjeux de l'action publique de demain, tels les IA, la transformation numérique, la transition énergétique, écologique et intelligente ainsi que la prospective et l'intelligence économique ;
2. Reconnaître au CAFRAD le statut de centre régional unique de formation et de recherche sur les enjeux de l'action publique, la sécurité globale, la

transformation numérique, les intelligences artificielles (IA), la cybersécurité, la transition écologique et le développement durable ;

3.Étendre les domaines d'intervention du CAFRAD à la formation des juges de tous les ordres de juridiction (administratif, judiciaire et financier) ;

4.Développer les capacités du CAFRAD à faire émerger les leaders de nouvelle génération décomplexés, éthiques, authentiques, lucides, transformateurs, transformationnels, audacieux et visionnaires au service de la transformation systémique et de la gouvernance globale en Afrique, gage de l'intégration régionale et du développement durable et inclusif ;

5.Doter le CAFRAD d'un programme régional de recherche et de formation sur les intelligences artificielles (IA), la transformation digitale, la transition énergétique et écologique ;

6.Faire du CAFRAD rénové :

- un centre d'excellence en Afrique dans tous ses domaines de compétence ;
- un centre panafricain bénéficiant de portage politique et financier de tous les Etats membres ;
- un centre de rayonnement africain et mondial ;
- un fédérateur, une faîtière, un centre d'harmonisation des politiques de formation en Afrique et un lieu d'échange et de partage d'expertise et de soutien aux centres nationaux de formation ;
- un groupe scientifique mobilisateur des universités et centres de recherche et de soutien à l'action publique ;
- inscrire l'Afrique à la pointe et à l'avant-garde des grandes innovations administratives pour le développement ;
- accroître l'effort de recherche-développement et de l'innovation compatible aux transformations de l'action publique sur le continent africain ;
- un centre de production et de diffusion des connaissances sur l'organisation et les méthodes administratives des différents pays africains ;
- un opérateur central d'accompagnement des ENA ou instituts de formation administrative et de tout centre régional en matière de formation professionnelle continue d'excellente qualité ;

- servir de cadre (vivier) de recrutement, de valorisation et d'utilisation des consultants et des experts africains afin de répondre aux différents besoins spécifiques des pays africains ;
- devenir un centre de fédération des systèmes administratifs africains et de meilleures pratiques administratives en vue du développement, de la coopération sud-sud et de l'intégration régionale ;
- être la réponse appropriée au déficit de compétences et de talents en Afrique;
- administrer en Afrique et en contexte africain toutes les formations d'excellente qualité délivrée dans les grandes universités étrangères ;
- devenir un centre de référence de formation des leaders, dirigeants, hauts fonctionnaires et cadres supérieurs de l'Etat, du secteur privé et de la société civile en Afrique ...

Objectif 2 : Renforcer l'intégration africaine et la coopération internationale en matière des technologies en vue de réduire la marginalisation technologique de l'Afrique.

7. Renforcer la coopération africaine et internationale afin de construire une souveraineté numérique et énergétique africaine fondée sur la solidarité, l'innovation et le partage des connaissances ;
8. Encourager les États africains à élaborer des stratégies nationales intégrées en matière d'intelligence artificielle, de transition numérique, énergétique et écologique, alignées sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA), les Objectifs de Développement Durable, la stratégie continentale sur l'IA, adoptée en juillet 2024 et bien d'autres ;
9. Développer une approche holistique des questions d'intelligences artificielles, de transformation numérique et de transition énergétique et écologique ;
10. Mettre en place un cadre africain harmonisé de gouvernance de l'intelligence artificielle garantissant l'éthique, la protection des données

personnelles, la cybersécurité, le respect des droits humains et les valeurs africaines ;

11. Accélérer le développement des infrastructures numériques, énergétiques et de connectivité haut débit, notamment dans les zones rurales et enclavées, afin de réduire la fracture numérique sociale et territoriale ;

12. Favoriser l'utilisation de l'intelligence artificielle pour soutenir la transition énergétique, optimiser la gestion des ressources naturelles et promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;

13. Soutenir la création de centres africains d'excellence, de recherche et d'innovation dans les domaines de l'intelligence artificielle, des technologies numériques, des villes intelligentes et des énergies propres ;

14. Exhorter les Etats membres de l'Union africaine à accorder la priorité à l'éducation, la formation et la recherche & développement et à l'innovation ;

15. Mettre en place un Fonds africain de développement des compétences et de soutien aux secteurs prioritaires ; artisanat, développement du leadership féminin, commerce, agriculture... ;

16. Encourager les banques multilatérales africaines (BAD, BIDC, BOAD...) à concentrer leurs financements sur les activités du CAFRAD ;

17. Faire du CAFRAD le centre fédérateur de la formation des leaders et des cadres supérieurs de tous les Etats membres de l'Union africaine ;

18. Mobiliser les Etats membres de l'Union africaine à mettre en place un programme national de formation et du développement des compétences et de talents adaptés à l'évolution des enjeux du développement ;

19. Établir un protocole d'accord avec les organisations régionales africaines définissant un cadre juridique de développement des talents africains en vue d'exhorter chaque Communauté économique régionale (Cer) et l'Union africaine (UA) à soumettre au CAFRAD un programme régional d'activités et l'organisation d'activités conjointes ;

20. Accorder la priorité aux activités du CAFRAD en tant que Centre d'excellence leader de transformation de l'Afrique ;

21. Mettre un Bureau de l'UA et des Communautés économiques régionales auprès du CAFRAD ;
22. Mettre un programme régional de formation tout au long de la vie pour tout citoyen africain ;
23. Accepter un Bureau du CAFRAD auprès de l'UA et des Communautés économiques régionales ;
24. Inscrire les activités du CAFRAD à l'agenda des sessions de la Conférence des chefs d'Etat de gouvernement de l'Union africaine ;

Objectif 3 : Renforcer les partenariats public-privé et la mobilisation des ressources financières

25. Encourager les partenariats public-privé et la mobilisation des investissements internationaux pour financer les projets structurants liés à la transformation numérique et énergétique en Afrique ;
26. Développer une économie numérique africaine compétitive en soutenant l'industrialisation numérique, l'entrepreneuriat innovant, les startups technologiques et les industries créatives ;
27. Promouvoir l'interopérabilité des systèmes numériques africains et faciliter l'intégration régionale à travers des plateformes numériques communes et des infrastructures transfrontalières ;
28. Créer un fonds régional multi-donateurs en vue du financement des infrastructures numériques et les IA ;
29. Élaborer des mécanismes de financement novateurs et mixtes et des mesures d'incitation, en collaboration notamment avec les États, les banques multilatérales de développement, les organisations internationales compétentes et le secteur privé ;

Objectif 4 : Développer les compétences numériques africaines, la recherche et l'innovation technologique

30. Intégrer les compétences numériques, l'intelligence artificielle et les technologies vertes dans les systèmes éducatifs africains afin de préparer les jeunes générations aux métiers du futur ;
31. Revisiter de fond en comble les systèmes éducatifs africains, notamment les universités (créer des universités du futur), démanteler les programmes et offres de formation, réinventer l'enseignant, l'enseignement et la recherche aux fins de produire des compétences et talents numériques et des spécialistes en question énergétique et en IA ainsi que des prospectivistes ou futurologues ;
32. Encourager le transfert de technologies, le partage d'expertises et le renforcement des capacités humaines entre les pays africains et leurs partenaires internationaux ;
33. Mettre en œuvre des politiques publiques favorisant l'inclusion numérique des femmes, des jeunes et des populations vulnérables afin de garantir une transformation digitale équitable et inclusive ;
34. Valoriser et diffuser les expériences nationales pionnières africaines réussies dans les domaines du numérique, de l'intelligence artificielle, de l'énergie et de la gouvernance intelligente afin de favoriser l'apprentissage mutuel entre États africains ;
35. Élaborer une feuille de route africaine commune pour une Afrique numérique, intelligente et énergétiquement durable, assortie de mécanismes de suivi, d'évaluation et de coopération internationale durable ;
36. Renforcer la collaboration entre les organisations internationales, régionales, les universités, les États, le secteur privé, la société civile, les spécialistes, les ingénieurs, aux fins de développer la littératie du futur, la prospective, l'anticipation, l'intelligence du futur, l'intelligence économique et d'élaborer un référentiel unique de compétences ;
37. Doter l'Union africaine réformée soutenue par les Communautés économiques régionales africaines d'un programme régional de formation tout au long de la vie et d'un fonds d'investissements dans les secteurs du numérique, des IA et de la transition énergétique et écologique.

38.Rappeler le Royaume du Maroc à assumer davantage son leadership numérique, énergétique et de gouvernance ouverte dans le sens de la Haute Vision royale de Coopération sud-sud de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Tout-puissant L'assiste.

39.Créer une université africaine de transformation numérique et des IA ;

40.Faire du CAFRAD un créateur de partenariats et de réseaux dans le domaine de la transformation numérique, des intelligences artificielles (IA), la de la transition énergétique et écologique ;

41. Procéder à une évaluation de l'existant dans tous les aspects du numérique, des IA et de la transition énergétique et écologique ;

Objectif 5 : Adapter et/ou assurer la revue des cadres juridiques en adéquation avec les intelligences artificielles, la transformation numérique, la transition énergétique et écologique

42 Etablir la charte africaine de transformation numérique, énergétique, écologique et intelligente, qui servira de référence au niveau mondiale (charte du numérique, des IA et de la transition énergétique et écologique),

43. Réformer/renforcer les cadres législatifs et réglementaires africains dans les secteurs du numérique, de l'énergie et des technologies émergentes afin de garantir un environnement attractif, transparent et sécurisé pour les investisseurs et les citoyens ;

Objectif 6 : Tenir compte du genre dans le développement du numérique

44.Prendre en compte systématiquement les questions de genre dans les stratégies de desserte numérique, afin de remédier aux obstacles structurels et systémiques qui empêchent les femmes et les filles de disposer toutes à un coût abordable d'un accès au numérique sûr et digne de ce nom (ODD 5).

Fait à Rabat, le 13 mai 2026
Les participantes et participants

Annexe 2 : Liste des conventions de partenariat signées

Date de signature	Titre du document	Partenaire	Champ d'application	Type de contrat	Copie en admin
05/02/2025	Convention de partenariat CAFRAD-PAASCOOP	PAASCOOP	Programmation et événements conjoints et échange d'expertises + Développement du leadership et de l'administration publique + Renforcement des capacités + Modernisation et transformation numérique de la gouvernance	Convention de partenariat	OUI
10/02/2025	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION TAMKINE POUR L'EXCELLENCE ET LA CREATIVITE et le	TAMKINE	Concevoir des programmes de formation et de certification + organiser des séminaires dans la transformation digitale, l'IA, la gouvernance numérique et la gestion des données publiques / renforcer le rôle des TIC dans l'administration.	Convention de partenariat	OUI

	CAFRAD				
27/03/2025	Convention de partenariat entre la confédération des Junior-Entreprises Marocaines (CJEM) et CAFRAD	Confédération des Junior-Entreprises Marocaines (CJEM)	Renforcement des activités d'intérêt commun, élaboration d'un projet commun, promotion des programmes et événements	Convention de partenariat	OUI
17/07/2025	MOU CAFRAD - SPARRA - INCORE	SPARRA - INCORE	Introduction des nouvelles technologies dans la formation des fonctionnaires	Memorandum of understanding	NON
24/07/2025	Convention de partenariat entre CAFRAD et le groupe canadien MDS	Groupe canadien Management Development Systems (MDS)	Coconstruire des formations de haute qualité dédiées aux Etats membres du CAFRAD	Convention de partenariat	NON
29/07/2025	Mémoire d'Entente, entre CAFRAD et SMSD	Société Marocaine de Santé Digitale (SMSD)	Domaine de la santé digitale. Ensemble, les deux entités s'engagent à coconstruire un écosystème innovant alliant recherche scientifique, intelligence artificielle, coopération institutionnelle et développement technologique au service de la santé publique.	Mémoire d'Entente	OUI

24/09/2025	Memorandum of Understanding Between The African Leadership Excellence Academy (AFLEX) and CAFRAD	The African Leadership Excellence Academy (AFLEX)	Développement du leadership et de l'administration publique + Recherche, innovation et avancement des politiques + Échanges académiques, professionnels et culturels + Renforcement des capacités + Modernisation et transformation numérique de la gouvernance + Programmation et événements conjoints +échange d'expertises	Memorandum of Understanding	NON
30/10/2025	CONVENTION DE PARTENARIAT - PRAXIMUM SARL - Cabinet de service-conseil et de formation	PRAXIMUM SARL - Cabinet de service-conseil et de formation	Développer les compétences des cadres + mise en œuvre de programmes innovants	CONVENTION DE PARTENARIAT	OUI
26/11/2025	CONVENTION DE PARTENARIAT CAFRAD - LEMAFRIQ	LE LABORATOIRE D'ETUDES DES MIGRATIONS AFRICAINES	Coorganiser des événements scientifiques sur les dynamiques migratoires, renforcer les capacités, mener des projets de recherches sur les enjeux migratoires, favoriser les échanges d'experts,	CONVENTION DE PARTENARIAT	OUI
05/12/2025	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE CAFRAD ET CESAM	Confédération des élèves, Etudiants, et stagiaires Africaines Etrangers	Développement des capacités et de l'employabilité des jeunes étudiants africains, créer des espaces de dialogue pour la jeunesse africaine, renforcer la visibilité des deux institutions	CONVENTION DE PARTENARIAT	OUI

		au Maroc			
05/12/2025	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE CAFRAD ET AL SENS CONSULTING	AI SENS CONSULTING SARL - Cabinet de service-conseil de formation et de coaching	Développer les compétences des cadres et institutions publiques africaines à travers la formation de leaders transformationnels + collaborer à des projets de recherche + promotion de l'échange universitaire	CONVENTION DE PARTENARIAT	OUI
05/12/2025	CONVENTION DE PARTENARIAT CAFRAD - ACG	L'ACADEMIE AFRICAINE DE CONSULTING ET DE GENIE	Renforcer les capacités professionnelles des cadres à travers la formation continue et certifiante, promouvoir l'innovation en administration publique à travers la mise en place d'un observatoire, accompagner les collectivités territoriales	CONVENTION DE PARTENARIAT	OUI
29/01/2026	Convention de partenariat entre le CAFRAD et l'Académie africaine de la pratique du droit international (AAPDI)	L'Académie africaine de la pratique du droit international (AAPDI)	A travers la formation et la recherche, accompagner les gouvernements africains dans : l'élaboration des politiques et droit communautaire africain, le développement des capacités juridiques et juridictionnelles sur les questions internationales, et la participation active de l'Afrique à la réforme du droit international.	CONVENTION DE PARTENARIAT	NON
22/04/2026	Convention de partenariat entre l'Ecole Supérieure de	SUP MTI Rabat	Former dans un cycle pratico-universitaire une nouvelle génération d'ingénieurs dont ceux qui disposeront des compétences pour fabriquer des drones.	Convention-cadre stratégique de coopération en matière	Oui

	Management, Télécommunications et Informatique (SUP MTI) de Rabat Et CAFRAD			de recherche scientifique et d'innovation	
22/04/2026	Convention de partenariat entre l'Union Panafricaine de la Jeunesse (UPJ) Et CAFRAD	UPJ	Transformer la situation socio-professionnelle des jeunes africains et en faire des leaders pour le développement du continent. Un méga programme de formation, de développement des talents, des compétences, de valorisation, de fidélisation et de rétention des jeunes à rester en Afrique.	Convention de partenariat stratégique	Oui
22/04/2026	Analytics Systems Africa, SARL. Distributeur exclusif de Ansys en Afrique Francophone Et CAFRAD	ANSYS	Former une nouvelle génération d'ingénieurs, de chercheurs et d'experts africains aptes à concevoir, développer et déployer des systèmes interconnectés dans les différents domaines des sciences de l'ingénierie.	Convention de partenariat	Oui
13/05/2026	Ecole de Formation des Professions Judiciaires (EFPJ) Et CAFRAD	EFPJ Bénin	Développer des programmes conjoints de formation initiale, continue et certifiant, favoriser la recherche appliquée, les études comparées, les échanges de documentation et la production scientifique, promouvoir la modernisation administrative, judiciaire et institutionnelle et renforcer les	Protocole d'accord	Non

			capacités des cadres judiciaires, administratifs et territoriaux. Contribuer aux objectifs de transformation globale, digitale, intelligente et durable des institutions africaines, du système judiciaire en particulier.		
--	--	--	--	--	--

Table des matières

pages

Introduction générale	1
I. Rapport sur l'atelier de restitution des travaux de la 60 ^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration du CAFRAD avec le Groupe des Ambassadeurs africains au Maroc (GAAM) 1.1. Objectifs de l'atelier 1.2. Déroulement de l'atelier 1.3. Les Huit Décisions approuvées : 1.4. Programme de rénovation et d'amélioration de la gouvernance globale du CAFRAD 1.5. Observations et recommandations des participants	3
II. Mise en œuvre de la Décision 2025/60/n°2/002/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du plan du déménagement du siège du CAFRAD de Tanger à Rabat 2.1. Rappel du contenu de la décision du Conseil d'Administration 2.2. Mesures de mise en œuvre 2.3. Difficultés de mise en œuvre 2.4. Perspectives	8
III. Mise en œuvre de la Décision 2025/60/n°6/006/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du programme de rénovation et d'amélioration de la gouvernance du CAFRAD au titre de l'année 2025-2026 3.1. Rappel du contenu de la décision du Conseil d'Administration 3.2. Mesures de mise en œuvre 3.3. Difficultés de mise en œuvre 3.4. Perspectives	11
IV. Mise en œuvre de la Décision 2025/60/n°5/005/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation de la feuille de route, des programmes d'activités scientifiques et des projets prioritaires du CAFRAD au titre de l'année 2025-2026 4.1. Rappel du contenu de la décision du Conseil d'Administration 4.2. Mesures de mise en œuvre 4.2.1. Les activités organisées par le CAFRAD	13

4.2.2. Les activités organisées en collaboration avec les partenaires 4.2.3. Les activités hors du pays du siège du CAFRAD 4.2.4. Les conventions de partenariat 4.2.5. Les missions d'accompagnement et de conseil aux Etats membres 4.2.6. Les activités de publications 4.2.7. Audiences au siège du CAFRAD : Le Directeur général du CAFRAD a reçu en audience : 4.2.8. Tournée des Ambassades et institutions : recueil des attentes des Etats membres vis-à-vis de l'Organisation et définir des pistes de collaboration 4.2.9. Encadrement des stagiaires 4.2.10. Les activités de communication 4.2.11. Identité-image-réputation de l'Organisation 4.2.12. Distinctions 4.2.13. Les activités de représentation 4.3. Difficultés de mise en œuvre 4.4. Perspectives 4.5. État du CAFRAD en juin 2026	
V. Mise en œuvre de la Décision 2025/60/n°8/008/PCA du Conseil d'Administration du 16 juillet 2025 portant approbation du budget, gestion juillet 2025-juin 2026 5.1. Rappel du contenu de la décision du Conseil d'Administration 5.2. Mesures de mise en œuvre 5.3. Difficultés de mise en œuvre 5.4. Perspectives	50
Conclusion générale	53
Annexes	54